



[7 Thinking Steps sur le paquet de traités européens](#)

## Step 1: Notre démocratie va-t-elle disparaître?

**Peter Keller :** *Madame Martullo, nous parlons d'un nouveau paquet d'accords de l'UE avec la Suisse. Il comprend 2228 pages. À cela s'ajoutent plus de 20 000 pages de règlements d'application de l'UE. Dans le podcast d'aujourd'hui, il s'agit de la question fondamentale, qu'est-ce qu'il y a vraiment dedans ? La souveraineté de la Suisse est-elle en danger ? Avons-nous encore notre mot à dire ? Qu'advient-il de nos droits populaires ? Avec autant de milliers de pages, on ne sait même plus ce qui est important et ce qui ne l'est pas. Quels sont selon vous les points les plus importants de ce traité avec l'UE ?*

**Magdalena Martullo-Blocher :** Alors, tout d'abord, il faut savoir que ces accords réglementent des aspects importants de notre vie quotidienne, à savoir la circulation routière, aérienne, la libre circulation des personnes, l'immigration, mais aussi l'homologation des produits, l'agriculture, nous avons l'électricité, le droit alimentaire et la santé. Donc des choses qui nous concernent tous, aussi bien dans la vie privée que professionnelle. Et ces choses vont maintenant être liées, rattachées au droit de l'UE. Et ces règles nous concerneront alors tous. Cela remplace notre propre droit. Ainsi, si vous et moi réalisons quelque chose ensemble au niveau juridique, par exemple si je vous aide et que j'utilise les CFF, alors c'est le droit de l'UE qui s'applique, surtout si je voyage à l'étranger, alors c'est le droit de l'UE qui s'applique, surtout si je voyage à l'étranger. Mais même si je consomme l'électricité à l'intérieur du pays, tout est régi par le droit de l'UE. Donc cela concerne tous les particuliers, les entreprises, et pas seulement, comme on pourrait le penser, les entreprises exportatrices. Et pourquoi y a-t-il autant de pages ? C'est une vraie question qu'on se pose.

**Peter Keller :** *Vous l'avez mentionné, 2 228 pages, c'est le volume du contrat. Mais il y a aussi toutes les références croisées qui renvoient à l'univers réglementaire de l'UE, qui s'y réfèrent. Comment un contrat d'une telle ampleur voit-il le jour ?*

**Magdalena Martullo-Blocher :** Eh bien, il faut savoir que l'UE adopte chaque année 2 000 nouveaux décrets, soit 150 000 pages. Et dès qu'il s'agit, ce qui peut arriver très rapidement, puisqu'il y a de nombreux domaines que nous voulons régler avec vous dans le contrat, dès qu'un domaine comme le transport, l'électricité ou l'alimentation est concerné,

alors cette nouvelle loi, ou on peut aussi dire directive ou règlement, s'applique également à nous. Ici, dans ces 2200 pages, il s'agit uniquement de la description par le Conseil fédéral de ce que nous allons effectivement reprendre dans le contrat. Mais ici, toutes les directives, ordonnances, ainsi que les lois, les décisions de justice que nous devons reprendre de l'UE n'y figurent pas. Cela représenterait donc 10 fois plus encore. D'un seul coup, nous reprenons dans ces domaines 32 ans de droit européen. L'UE existe déjà depuis 32 ans et nous allons reprendre tout cela d'un seul coup. Et c'est un droit tout à fait différent du nôtre. Cela signifie qu'il y aura aussi beaucoup de changements, y compris dans notre propre droit, ou surtout énormément de régulations supplémentaires.

**Peter Keller :** *Vous l'avez dit, une pile 10 fois plus haute, on ne la verrait même plus à l'écran. C'est le droit existant. À cela s'ajoute maintenant aussi le droit futur. On appelle cela la soi-disant reprise dynamique du droit. Mais qu'est-ce que cela signifie réellement, reprise dynamique du droit ? Avons-nous encore la possibilité de décider nous-mêmes de quelque chose ?*

**Magdalena Martullo-Blocher :** Oui, alors le terme dynamique est bien sûr un euphémisme. C'est clairement une reprise automatique. Cela se passe ainsi, il existe un comité mixte composé de représentants suisses et de représentants de l'UE. Et dès que l'UE adopte une nouvelle ordonnance, elle dit « Ah, nous avons quelque chose qui concerne par exemple la circulation ou l'électricité ». Vous devez inscrire cela à votre liste dans le comité mixte. Alors les représentants suisses doivent aussi dire « Ah oui, cela concerne notre sujet, l'électricité ou la circulation ». Nous l'ajoutons à la liste de tous les actes que nous devons reprendre. Donc un nouvel acte de l'UE que nous devons adopter. Et alors cela s'applique immédiatement. Sauf si nous avons déjà une loi ou une réglementation qui s'y opposerait. Ou bien le Conseil fédéral dirait immédiatement « Stop, nous allons alors adopter une autre réglementation que celle que vous venez d'adopter ». Ensuite nous avons deux ans, c'est-à-dire pour le Parlement, pour le peuple. Peut-être que quelqu'un lance un référendum, il y aurait alors un vote populaire. Et si nous faisons alors vraiment différemment et que nous n'adaptions pas comme ils viennent de le faire l'UE, alors il y aura des mesures compensatoires, des sanctions pour compenser l'avantage. Car si nous ne reprenons pas le droit de l'UE, nous avons apparemment un avantage. C'est d'ailleurs un peu ridicule. Donc cela montre déjà que la réglementation de l'UE apporte en réalité des désavantages. Donc nous avons alors un avantage qui, quelque part, doit être compensé là où l'UE le souhaite, par un autre manquement contractuel de la part de l'UE. Donc nous adoptons automatiquement, je dirais, dans 80% des cas, l'UE édicte un décret et il s'applique directement chez nous. Nous ne faisons même plus de loi propre ni de règlement. Cela signifie qu'aucun Conseil fédéral ne peut se prononcer là-dessus, aucun Parlement ne se prononce là-dessus. Le peuple n'a également aucune possibilité de voter d'une quelconque manière. Donc c'est automatique. Là, il n'y a pas à discuter. Bien sûr, c'est aussi dynamique, c'est-à-dire pour toujours. Donc nous adoptons désormais à jamais le droit de l'UE si nous

concluons ces traités européens. Imaginez un peu, on s'engage ici pour toujours. Tout ce que l'UE adopte, nous le reprenons immédiatement, sauf dans de rares cas où nous voulons autre chose et disons que nous y tenons en acceptant des mesures de rétorsion. Ici, il s'agit vraiment d'un changement d'attitude, d'un accord tout à fait exceptionnel. Personne, aucun pays au monde n'adopte le droit étranger dans son propre pays lorsqu'il conclut un accord commercial. Cela n'existe tout simplement pas. Les pays de l'UE font bien sûr eux-mêmes partie de l'UE, ils l'adoptent déjà. C'est comme chez nous. Quand Berne, la Confédération, adopte quelque chose, nous devons aussi l'appliquer dans les cantons et les communes. Mais nous ne sommes pas membres de l'UE et nous ne voulons pas l'être. Donc, il n'est pas question qu'un pays externe doive adopter le droit de l'UE pour l'éternité. Cela n'existe pas. Même le président Trump n'a jamais exigé cela d'un pays. C'est donc un affront. Cela n'existait qu'à l'époque coloniale. Les États coloniaux connaissaient cela. Ils devaient adopter un droit étranger avec ensuite des juges étrangers qui, bien sûr, interprétaient ce droit et rendaient des jugements sur la population de l'État colonial et administraient également les peines prononcées au nom de cette puissance coloniale. Nous nous retrouvons donc ici avec un contrat colonial, ce qui n'existe en fait plus depuis plusieurs centaines d'années, notamment à cause des droits de l'homme. Ainsi, même nos droits humains, sans parler de notre démocratie directe, ne sont plus du tout respectés par ces accords, mais plutôt supprimés.

**Peter Keller :** *Vous avez donné le mot-clé. La Suisse possède en effet une démocratie unique, cette démocratie directe. Cela signifie que nous ne faisons pas qu'élire pour ensuite laisser les politiciens faire à peu près ce qu'ils veulent pendant quatre ans avant de pouvoir éventuellement les réélire ou non. Nous pouvons nous-mêmes voter sur des questions concrètes, comme décider si nous voulons un second tunnel du Gothard, une treizième ronde AVS, que l'on soit satisfait de cela ou non. Est-ce la fin de cette démocratie directe ?*

**Magdalena Martullo-Blocher :** Oui, c'est la fin et en même temps aussi une extension massive des lois, des décrets, des réglementations qui s'appliquent. Ces 20 000 pages que nous devons maintenant adopter, personne ne peut plus en avoir une vue d'ensemble. C'est aussi la situation actuelle dans l'Union européenne. J'ai de grands clients, par exemple des constructeurs automobiles dans l'UE, qui ne peuvent plus avoir une vue d'ensemble de leur propre système juridique. Ils ne savent même pas ce qui va arriver. Ils sont complètement dépassés, totalement désorientés et disent « oui, j'attends que quelqu'un me rappelle à l'ordre, me sanctionne ou autre, je ne peux même plus suivre ». Nous avons aussi ici ce qu'on appelle des décrets transversaux qui s'appliquent alors à nous. Pensez au Green Deal, 14 000 pages, qui s'applique en partie aussi aux contrats d'électricité, à l'environnement et donc à nous, où nous avons la loi sur la chaîne d'approvisionnement, où tout, jusqu'au dernier métal pour la dernière vis, doit être recensé dans le monde entier lorsqu'on achète

quelque chose. CBM, donc la taxation du CO2, la taxe aux frontières, où il faut rapporter selon plus de 1 000 critères différents. Tous ces incroyables monstres bureaucratiques s'appliquent alors dans nos domaines, et ce sont justement de nombreux domaines, des domaines importants aussi. Donc, garder une vue d'ensemble ici n'est déjà plus possible pour les grandes entreprises dans l'UE, mais pour les petites et moyennes entreprises, cela signifie la mort. Nous voyons aussi maintenant dans l'UE que de nombreuses petites et moyennes entreprises ne règlent plus leur succession, ferment ou ne sont tout simplement plus créées dans l'UE à cause de cette bureaucratie, de ce flot bureaucratique qu'elles doivent affronter ici. Et tout le monde, chaque petite entreprise, qu'elle compte un, deux ou dix employés, n'a pas un grand service juridique ou ne peut pas se permettre ces coûts.

**Peter Keller :** *Oui, on n'a même plus de vue d'ensemble, mais à un moment donné, s'il y a des infractions et qu'il y a aussi quelqu'un pour sanctionner ces infractions, cela finit devant les tribunaux et, dans l'UE, cela signifie que c'est la Cour de justice de l'Union européenne qui agit en tant qu'instance suprême. Qu'est-ce que cela signifie pour la Suisse ? À l'avenir, ces fameux juges étrangers vont-ils décider pour la Suisse ?*

**Magdalena Martullo-Blocher :** Bien sûr, puisque c'est aussi un droit étranger, ce sont ces juges, à savoir la Cour de justice de l'Union européenne, qui interprètent alors ce droit de l'UE. Donc, la Suisse a-t-elle respecté cela ? Comment faut-il interpréter ce droit de l'UE ? C'est la Cour de justice de l'Union européenne qui s'en charge. Elle transmet ensuite à ce tribunal arbitral qui est intercalé entre le comité mixte et la Cour de justice de l'Union européenne, donc un tribunal arbitral composé d'un Suisse, d'un représentant de l'UE et d'un représentant désigné par ces deux-là. Celui-ci leur indique alors si c'est du droit européen — et c'est toujours du droit européen — qu'il faut appliquer, et cela aussi est à nouveau réglementé. Même le représentant suisse doit se conformer à l'interprétation de la Cour de justice de l'Union européenne. Mais cela devient encore bien pire. Même nos propres tribunaux, lorsqu'ils jugent, entre différentes parties privées, entreprises ou citoyens, appliquent ensuite le droit européen ainsi que l'interprétation de la Cour de justice européenne. Et en fait, ils traitent cela en priorité. Donc le droit de l'UE prime toujours sur nos propres lois. Ainsi, même si nous décidions encore d'adopter des exceptions ou d'accepter des dérogations, on dit aujourd'hui que le tribunal fédéral, avec sa pratique selon laquelle le droit international prime sur le droit national, jugerait tout de même selon le droit de l'UE. Cela signifie que même là où nous avons écrit une exception ici, il n'y en a pas tant que ça, ce ne sont pas surtout des exceptions, c'est surtout ce que la Suisse doit faire, la Suisse doit, la Suisse doit. Mais il y a quelques exceptions où l'on a dit « oui, là, il y a un délai de transition » ou « là, nous n'avons pas besoin de nous adapter ». Même ces exceptions ne tiendraient probablement pas devant le tribunal fédéral. Donc tout ça n'a servi à rien. En fin de compte, le droit de l'UE sera simplement le

droit colonial déterminant, comme ce fut le cas autrefois, et nous ne le souhaitons certainement pas.

**Peter Keller :** *Pour résumer, des dizaines de milliers de pages de lois européennes, de directives européennes, de mesures européennes, de règlements européens. Cette adoption automatique du droit, ce qu'elle est en réalité, fait alors de la Cour de justice européenne la plus haute autorité contraignante. Eux pourtant, la majorité du Conseil fédéral, du Parlement et aussi des partis veulent se traiter, tout comme les associations économiques. Mais pourquoi donc ?*

**Magdalena Martullo-Blocher:** Je n'irai pas jusque là. Eux donc, le Conseil fédéral, je crois, n'a même pas lu ni étudié cela. C'est aussi un énorme travail, comme je l'ai dit. J'affirme que personne n'a une vue d'ensemble de ce que cela signifie réellement pour nous, dans chaque détail. C'est un système juridique complètement différent. Pourquoi le Conseil fédéral a-t-il dit « Oui, nous avons maintenant terminé les négociations et atteint nos objectifs » ? Parce qu'il a peur de l'UE. Il ne veut pas devoir dire à nouveau « Oui, non, nous ne voulons pas conclure un tel accord ». Il a peur que l'UE puisse nous embêter ou rompre des accords, ce qu'elle a déjà fait avec l'homologation des produits. Elle a rompu le contrat. Aussi, à l'époque, avec les masques COVID et maintenant avec Horizon et la bourse, elle nous a embêtés. Et le Conseil fédéral dit « Oui, maintenant, c'est au Parlement de décider ou même au peuple ». Et beaucoup de partis disent « Oui, nous devons d'abord encore étudier cela et alors peut-être que le peuple devrait finalement décider ». On repousse donc tout ce flot de décrets, cette décision simplement au peuple, alors que le gouvernement et le Parlement devraient en assumer la responsabilité. Ils ne l'assument pas. Seul l'UDC dit clairement « Pour nous, il n'en est pas question ». Ensuite, les Verts libéraux, qui ne l'ont certainement pas étudié, ils sont bien trop petits, disent « Oui, nous sommes pour ». Mais quand on leur demande ce qu'il y a dedans et ce que cela signifie pour la Suisse, il n'y a pas grand-chose qui vient. C'est comme ça. Le PLR était toujours pour auparavant et il a maintenant du mal à s'en détacher. Et le Centre était plutôt sceptique, même lors du dernier accord, lors de l'accord cadre. Il lui reste encore à trouver le courage de s'exprimer. Donc ce n'est pas si perdu. Je pense que tous ceux qui s'occupent de cela, et vous pouvez le constater maintenant, se rendent compte qu'il s'agit d'une culture juridique complètement différente de celle que nous avons et qu'elle va tout simplement nous submerger en Suisse.

**Peter Keller :** *Vous avez parlé d'un traité colonial. Les partisans, et ceux de manière unanime, de la gauche socialiste jusqu'à l'association économique Économie suisse, parlent des bilatérales 3, affirmant qu'il s'agit en fait d'une continuation de la voie bilatérale actuelle.*

**Magdalena Martullo-Blocher :** Oui, c'est un choix purement marketing. Ça sonne bien et nous avons déjà des accords bilatéraux. Cependant, les

accords bilatéraux se font d'égal à égal. C'est-à-dire, moi je fais ceci, toi tu fais cela. Les deux parties en tirent un avantage et certainement pas. J'adopte à l'avenir tout ce que tu décides et je me fais encore sanctionner si je ne le fais pas. C'est un tout autre accord ici. Ce n'est plus un accord bilatéral. L'UE et le Conseil fédéral ont également déjà souligné à plusieurs reprises qu'on ne devait plus appeler ces accords ou ce paquet des accords bilatéraux, car il ne s'agirait plus d'accords bilatéraux. L'UE souhaite un rattachement institutionnel. C'est-à-dire que nous adoptons le système, le cadre réglementaire de l'UE et non simplement un accord entre deux partenaires commerciaux que nous concluons ici. Ce n'est pas de cela qu'il s'agit. Mais sur le plan marketing, économie suisse a très tôt propagé cette idée et a dit à tout le monde qu'il fallait alors parler de bilatéral 3 et alors le peuple pense que c'est comme les bilatérales. Un bon accord d'égal à égal auquel on peut adhérer. Ce n'est pas vrai. Je crois que le peuple a désormais compris qu'il s'agit ici de quelque chose de tout à fait différent, de bien plus grand et aussi de bien plus grave.

**Peter Keller :** *Oui, en fait, nous échangeons le modèle suisse contre le modèle de l'UE. Est-ce vraiment ce que nous voulons ou se trouvent-il des plus grandes différences ? Pourquoi devrions-nous nous en tenir au modèle suisse ?*

**Magdalena Martullo-Blocher :** Oui, il suffit de regarder le succès de la Suisse par rapport à l'UE et nous pouvons même prendre les pays riches de l'UE comme comparaison. La Suisse a bien sûr des salaires beaucoup plus élevés, un pouvoir d'achat supérieur, seulement un tiers du taux de chômage, beaucoup moins d'endettements, pas d'inflation. La TVA dans l'UE, c'est presque près de 20 %, non ? Donc beaucoup moins d'impôts et de taxes. Nous sommes aussi plus innovants et plus compétitifs dans tous les classements. Nous avons aussi beaucoup plus d'accords de libre-échange que l'UE, qui en a très peu. Et là, sa bureaucratie et sa réglementation lui font obstacle. Donc la Suisse est bien mieux positionnée et a eu plus de succès durant toutes ces 32 années que l'UE. Et l'UE semble être en crise économiquement, c'est-à-dire qu'elle ne connaît pas de croissance. Elle connaît une désindustrialisation à cause de la bureaucratie. Les entreprises allemandes ont protesté. Les associations, donc tout le monde est descendu dans la rue et au début de cette année, ils ont dit maintenant ça suffit avec cette bureaucratie, cette réglementation. La moitié vient de l'UE. Ainsi, nous ne pouvons plus exercer d'activité économique. Et l'UE a dit oui, nous le voyons, nous essayons maintenant d'améliorer cela. Et qu'ont-ils fait ? Ils ont simplement échelonné un peu les décrets supplémentaires de 10 000 pages et fait quelques exceptions. Mais ils continuent tout de même à arriver. Donc il faut encore s'attendre à plus de régulations et au final, cela touche bien sûr tout le monde, y compris le citoyen, simplement dans son niveau de vie. Donc moins de prospérité, plus de dettes. L'UE a maintenant lancé de grands programmes d'endettement. Les pays s'y opposent. L'Allemagne a maintenant aussi déclaré qu'elle ne respecterait plus elle-même le frein à l'endettement. Tout le monde vit à crédit et nous ne voulons

pas cela, car cela finit par se retourner contre nous un jour ou l'autre. Nous le voyons en Amérique, aux États-Unis, ils doivent maintenant se refinancer. Et tout ce qu'ils font pour essayer d'obtenir de l'argent dans le budget de l'État. Je doute que cela soit couronné de succès à long terme. Et l'UE, c'est pareil, bien sûr. Elle est en mauvais état, elle n'est pas... Financièrement, cela ne tient plus la route.

**Peter Keller** : *Madame Martullo, pour conclure en une phrase, pourquoi les Suisses devraient-ils rejeter ce paquet d'accords avec l'UE ?*

**Magdalena Martullo-Blocher** : Eh bien parce que sinon, nous nous enchaînerions à un navire en train de couler et deviendrions une colonie, un État vassal. Nous serions bien plus mal lotis que si nous décidions par nous-mêmes. Même si cela est parfois fatigant et pénible, notre voie est de loin la plus réussie. Il n'y a aucune raison pour que nous nous sacrifions ici, juste pour finir par payer de l'argent à l'UE.

**Peter Keller** : *Merci beaucoup, Madame Martullo.*

**Magdalena Martullo-Blocher** : *Merci à vous.*



## [7 Thinking Steps sur le paquet de traités européens](#)

### **Step 2: Sécurité juridique? Ou donc?**

**Peter Keller :** *Madame Martullo, nous parlons d'un nouveau paquet d'accords entre l'UE et la Suisse. Il comprend 2 228 pages. À cela s'ajoutent plus de 20 000 pages de règlements européens. Dans le podcast d'aujourd'hui, le sujet porte sur la sécurité juridique et les éventuelles sanctions contre la Suisse. Tant la gauche que les associations économiques affirment presque à l'unisson que les accords avec l'UE apporteraient la sécurité juridique. Avons-nous aujourd'hui un manque de sécurité juridique en Suisse ?*

**Magdalena Martullo-Blocher :** La Suisse est en effet reconnue internationalement comme un pays très sûr sur le plan juridique. Cela tient bien sûr à notre système, à la démocratie directe, mais aussi au fédéralisme, où les cantons ont beaucoup à dire. Ils seraient alors également fortement dépossédés de leur pouvoir par ces accords. Tout serait alors décidé de manière centralisée à Bruxelles. Les nouvelles ordonnances seraient inscrites sur une liste et s'appliqueraient directement à nous. La majeure partie se déroulera ainsi dans ces domaines importants dont ces accords font partie, à savoir l'immigration, l'homologation des produits, l'électricité, le transport aérien et terrestre, le droit alimentaire, le système de santé, l'agriculture. C'est ainsi que cela se passera ensuite. Donc, nous recevrons simplement les ordonnances de Bruxelles et elles s'appliqueront alors chez nous. C'est cela la sécurité juridique. L'UE a-t-elle la sécurité juridique ? C'est tout le contraire. L'UE est connue pour le fait qu'elle réglemente constamment et massivement. Elle adopte chaque année 2 000 ordonnances nouvelles, soit 15 000 pages. Une grande partie de ces 15 000 pages s'appliquent alors immédiatement aussi chez nous. À cause de ces accords, nous devons les reprendre. Elles s'appliquent alors aussi chez nous et ce pour tous, tous les citoyens et toutes les entreprises qu'ils exportent ou non vers l'UE pour tout le monde. Nous aurons donc beaucoup plus de changements. Nous l'avons déjà constaté avec Schengen Dublin. Depuis que nous y participons, il y a déjà eu 400 modifications. En fait, nous ne faisons que recevoir des modifications de l'UE en permanence et pourtant l'UE ne les respecte même pas. Si l'on regarde, l'UE a violé les accords de Schengen Dublin. 14 États effectuent des contrôles aux frontières, ce qui ne devrait normalement pas être autorisé et cela est constamment prolongé. Cela ne devrait même pas être permis. Seule la Suisse respecte encore les accords de Schengen Dublin et je pense qu'il en sera de même plus tard avec les droits de l'UE. Les différents États, par

exemple dans le domaine de l'électricité, n'appliquent même pas le droit du marché intérieur. Seule la Suisse l'applique alors. Donc c'est nous qui aurons le plus de modifications. Nous modifions encore bien plus que les pays de l'UE et cela n'apporte certainement aucune sécurité juridique.

**Peter Keller** : *La plus grande association économique de Suisse, Économie suisse, déclare « L'économie exportatrice suisse a justement besoin de ces accords. Elle a besoin des mêmes conditions que les entreprises de l'UE. »*

**Magdalena Martullo-Blocher** : Bien donc, toutes les études, recherches, enquêtes montrent très clairement que l'économie suisse est bien plus compétitive que celle de l'UE. Ils doivent bien sûr l'être aussi, car nous avons toujours un franc suisse fort. Lorsque nous exportons, nous devons donc être très innovants. Nous avons un petit marché intérieur. Il nous faut donc également être ingénieux pour exporter à l'étranger. Nous n'avons pas de matière première, donc nous devons toujours avoir de bonnes idées nous-mêmes. L'économie suisse est toujours plus sollicitée que l'économie de l'UE et elle s'en est très bien sortie. Nous ne voulons certainement pas, sur le plan juridique, avoir des armes aussi courtes que celles de l'UE dans le système. Nous ne voulons certainement pas de ces désavantages. Les associations économiques de l'UE, notamment en Allemagne en ce moment, ont déclaré que 50 % des réglementations de l'UE proviennent de l'UE elle-même et que c'est leur principal problème. Elles ne sont plus compétitives, ne peuvent plus faire de bénéfices et même les PME, les petites et moyennes entreprises, ferment et ne trouvent plus de successeurs. Nous voulons des armes plus longues sur le marché. Faut-il vraiment avoir des armes plus longues ? Seul le meilleur l'emporte. Et il faut aussi voir qu'il faut gagner à l'international. Ce sont justement les pays asiatiques qui connaissent une forte croissance. La Suisse a aussi maintenant des accords de libre-échange avec différents États asiatiques que l'UE n'a pas, et il fait de très bonnes affaires innovantes justement parce qu'elle n'a pas cette réglementation. L'UE se met parfois elle-même des bâtons dans les roues. Quand je suis en Asie, les clients me disent tout de suite « Nous ne voulons plus travailler avec des entreprises européennes, elles sont trop lentes ». La rapidité due à la réglementation, les coûts dus à la réglementation rendent aussi les entreprises moins compétitives et c'est ce que nous ne voulons pas, évidemment. Nous ne voulons pas subir de pertes ici. Maintenant, à quel point la réglementation de l'UE est-elle sûre ? Quelle est la stratégie de l'UE ? Elle n'est pas non plus constante, soit elle va toujours trop loin, puis elle corrige d'une manière ou d'une autre. Et ensuite, tout le monde doit à nouveau s'adapter à une nouvelle législation. Par exemple, l'objectif CO2 pour 2050 est en train d'être discuté. Oui, on le veut déjà pour 2040. Les pays disent « Non, nous ne le voulons pas ». Qu'est-ce qui s'applique maintenant ? C'est décisif, que ce soit dix ans plus tôt ou plus tard, surtout quand on mène de longs projets de développement, et la Suisse est concernée par cela. Dans l'accord sur l'électricité, nous avons également des objectifs CO2 contraignants. Justement, dans le domaine de l'électricité, il s'agit aussi d'investissements à long terme et nos dérogations dans

l'accord sur l'électricité ne durent que six ans. Nous pouvons encore construire des centrales de réserve nous-mêmes pendant encore six ans. Ensuite, il faudra même les déconnecter du réseau si elles ne répondent pas aux exigences de l'UE. Alors, nous ne pourrions même plus avoir de réserve d'électricité selon nos propres besoins dans le pays. Cela n'apporte certainement aucune sécurité d'approvisionnement. Dans le domaine alimentaire, c'est encore plus fou. Là, nous devons adopter le droit européen, même si nous disons déjà que nous avons une autre réglementation ou que nous voulons une autre réglementation. C'est d'abord le droit européen qui s'applique. Donc, si par exemple, dans un produit alimentaire, un produit laitier, un arôme est interdit par l'UE, alors tout le monde doit s'adapter. Nouvelles recettes, nouvelles productions, nouvelles matières premières, nouveaux marketing, nouveaux étiquetages, et plus tard vient alors notre propre réglementation qui est différente et tout le monde doit à nouveau s'adapter. Cela conduit évidemment au fait qu'on ne fait plus rien de vraiment propre. On adopte simplement le droit européen afin que cela reste au moins relativement stable. Mais il s'agit alors bien sûr de la réglementation européenne, que nous ne voulions en fait pas.

**Peter Keller** : *Nous sommes en effet confrontés à ce langage juridique très technique. Ce que vous venez de décrire s'appelle la méthode d'intégration, c'est-à-dire que nous reprenons le droit européen. Comment cela se passe-t-il ? Qu'est-ce que cela signifie aussi pour notre processus législatif ?*

**Magdalena Martullo-Blocher** : Donc, dans tous les accords, sauf dans certaines parties de l'agriculture et dans certaines parties du secteur de la santé, cela fonctionne selon cette méthode d'intégration. Cela signifie que l'UE adopte une mesure, puis elle est transmise au comité mixte qui dit « Ah oui, cela concerne un sujet de nos accords, les transports, l'électricité, l'alimentation. Ah, c'est un sujet de nos accords. » Il y a une longue liste qui existe déjà avec des centaines de décrets. Ce sont ces 20 000 pages. Maintenant, nous ajoutons le nouveau décret en bas de la liste et il s'applique immédiatement. Sauf si le Conseil fédéral dit « Stop, nous avons une autre réglementation légale, il faut d'abord l'abroger ou la modifier, ou bien nous voulons créer une nouvelle loi qui serait différente. » Dans ce cas, il dispose de plus de temps. Alors, le Conseil fédéral s'en occupe, puis le Parlement, et si quelqu'un lance un référendum, le peuple aussi. Mais dans plus de 80 % des cas, j'estime que le droit européen, en étant simplement inscrit sur la liste, deviendra directement applicable chez nous. Notamment dans le droit alimentaire, même si nous faisons quelque chose de différent, il s'appliquera aussi directement. Donc, nous n'avons aucune possibilité d'y échapper, nous ne pouvons même pas voter. L'histoire du vote, c'est de la tromperie et du mensonge. Il ne nous laisse même pas voter maintenant, ni le Conseil fédéral avec la double majorité des cantons et du peuple, sur l'ensemble des accords. Il faut que quelqu'un lance des référendums pour que le peuple ait le droit de voter. Le Conseil des États, eux, ou les cantons, devraient être complètement exclus de leurs droits. Et si, bien sûr, nous

adoptons cela avec cette méthode d'intégration, en l'ajoutant simplement en bas. Oui, il y a une nouvelle ordonnance qui s'applique maintenant aussi, parce qu'elle concerne ce sujet, ce qui nous concerne, là où nous avons des accords, et alors plus personne ne vote jamais. Il faudrait alors lancer une initiative. Nous ne voulons pas cela et, bien sûr, nous serions à nouveau concernés par des mesures de rétorsion.

**Peter Keller :** *Exactement, c'est le mot clé. Si jamais il arrivait que la Suisse ne reprenne pas quelque chose de l'UE, n'adopte pas le droit européen ou ne le respecte pas, alors, et cela fait aussi partie du traité, il y a donc, en quelque sorte, la signature de la Suisse, alors l'UE a le droit de prendre des mesures compensatoires, comme on les appelle, contre la Suisse. Qu'est-ce que cela signifie ?*

**Magdalena Martullo-Blocher :** Oui, tout à fait. L'UE a alors le droit, dans un autre accord, de ne pas respecter ou de ne pas appliquer quelque chose vis-à-vis de la Suisse, parce que l'UE dit « si vous ne reprenez pas une partie de notre droit, vous en tirez un avantage ». Cela montre déjà tout ce non-sens, ce que nous reprenons ici. 20 000 pages de réglementation, qui nous désavantagent donc. Nous serions avantagés avec notre propre réglementation, c'est même l'UE qui le dit. Donc, si nous ne reprenons pas quelque chose, l'UE dit « vous avez un avantage, il faut que vous ayez un désavantage ailleurs, à un endroit que nous choisirons pour compenser ». C'est donc l'Union européenne qui décide elle-même de la situation. Par exemple, dans la libre circulation des personnes, nous ne voulons pas respecter quelque chose. C'est déjà prévu ainsi par le Conseil fédéral. Pour la protection des salaires, la réglementation sur les frais, le Conseil fédéral a dit que nous ne respecterions pas la réglementation de l'UE, et il n'y a pas d'exception dans le traité. Cela signifie que nous enfreignons le droit européen. Il est évident qu'immédiatement après la signature, l'UE dira « ah, la réglementation sur les frais n'est pas respectée, vous avez un avantage ». Prenons maintenant, par exemple, l'homologation des produits. Là, vous devez maintenant subir un désavantage. Nous reprenons ces produits Medtech ou d'autres, et nous ne les autorisons plus. Nous sommes exactement dans la même situation qu'auparavant. Mais auparavant, c'est l'UE qui a en partie violé les accords enfreints Schengen et Dublin, n'a pas respecté les contrôles aux frontières, a rompu les accords sur l'homologation des produits MRA, n'a pas respecté la confiscation de nos masques COVID, nous a pénalisés avec la Bourse, n'a plus reconnu l'homologation, nous a exclu des programmes Horizon alors que nous avons les universités les plus innovantes. Maintenant, il se passe exactement la même chose à nouveau. Ils peuvent aussi simplement nous fournir de l'électricité n'importe où. Vous ne pouvez plus commercer sur le marché de l'électricité. Alors, cette exception avec la centrale de réserve ne s'appliquera plus pour les six prochaines années, et ainsi de suite. Là, bien sûr, où cela nous fait le plus mal, ce sera sûrement à nouveau dans l'homologation des produits. C'est pourquoi je ne comprends pas les associations économiques. Ici, il est même légalement permis,

institutionnalisé, de ne pas respecter les contrats. Comment cette proportionnalité est-elle évaluée ? On dit toujours que les sanctions doivent être proportionnées. Comment cela est-il calculé ? Cela est calculé sur l'ensemble de l'espace européen. Donc la Suisse ne respecte pas quelque chose. Quel avantage en tire-t-elle dans tout cet espace UE et Suisse avec cela ? Et ensuite, la sanction est à nouveau calculée ainsi. Ah ! Maintenant, nous allons sanctionner la Suisse. Cela doit être d'un ordre de grandeur économique à peu près équivalent. C'est l'UE qui calcule cela. Au final, c'est encore le tribunal arbitral, avec deux non-Suisse contre un Suisse, qui décide si c'est proportionné ou non. Nous n'avons absolument rien entre les mains. Les calculs sont ensuite effectués à l'aide de statistiques de l'UE, et ils en ont beaucoup. Donc ici, l'incertitude est évidemment très grande. Où serons-nous sanctionnés ? Si nous utilisons un arôme interdit dans les produits alimentaires, nous risquons même une sanction dans le secteur agricole. Il peut arriver n'importe quelle absurdité, comme que la viande de bœuf traverse la frontière sans limite ou quoi que ce soit. Donc, l'UE est libre à ce sujet.

**Peter Keller** : *En résumé, on peut dire que la Suisse permet par contrat à l'UE de nous sanctionner si nous décidons démocratiquement de modifier ou de ne pas appliquer une loi européenne adoptée de meilleure réglementation. Adopter de meilleure réglementation, c'est le premier point. Et l'autre point concerne aussi la sécurité juridique, car en réalité, nous nous enchaînons à ce processus juridique de l'UE, à cette reprise dynamique du droit, c'est-à-dire que nous adoptons en permanence le nouveau droit européen. Nous l'adoptons automatiquement. Donc, c'est le contraire de la sécurité juridique ?*

**Magdalena Martullo-Blocher** : Absolument. Nous sommes tout aussi incertains que par la suite, voire même plus, car nous avons en plus ces mesures punitives et ces mécanismes qui s'appliquent très rapidement n'importe où. Les États membres de l'UE n'ont pas cela. Même les États membres de l'UE ne respectent pas beaucoup de droits européens. Par exemple, dans le secteur de l'électricité, il n'existe même pas de marché intérieur. Nous serions le seul État à respecter les règles de l'UE sur le marché de l'électricité avec ce traité. Pourquoi ? Qu'est-ce que l'UE peut faire dans ce cas ? Elle peut poursuivre les États en justice et elle le fait aussi. 1000 plaintes par an sont déposées contre les États membres de l'UE. C'est une question politique au sein de l'UE. Par exemple, la Hongrie est régulièrement poursuivie à cause de l'immigration et là, la Cour de justice européenne inflige des amendes. Chez nous, il ne s'agit alors pas d'amende, mais de violation de contrat. En guise de mesure de rétorsion, on ne respecte tout simplement pas autre chose ou on refuse l'accès au marché intérieur. Donc, si nous limitons maintenant la libre circulation des personnes, si nous n'adoptons pas certaines des nouvelles réglementations, ils disent simplement « très bien, alors vous ne pourrez plus vendre vos produits sur le marché intérieur ». Dans ce cas, nous n'obtenons justement pas ce que les associations économiques voulaient absolument. Il est

évident que l'UE choisit cette mesure comme sanction. Cependant, je dois dire honnêtement que je pense que nous n'adopterons pas beaucoup de réglementations divergentes, car ce n'est plus possible, ce n'est pas réaliste dans le temps imparti et le Conseil fédéral n'a pas le courage. Et probablement même le Parlement n'aurait pas ce courage. Le peuple ne peut même plus décider.

**Peter Keller** : *Madame Martullo, pour conclure en une phrase, pourquoi les Suisses devraient-ils rejeter cet accord avec l'UE, notamment en tenant compte des éventuelles sanctions que nous autorisons l'UE à prendre et aussi en ce qui concerne la sécurité juridique ?*

**Magdalena Martullo-Blocher** : Oui, cela entraînera une grande insécurité juridique. La force de la Suisse, à savoir la sécurité juridique, disparaîtra. Nous sacrifions cela et nous deviendrons un État colonial qui applique tout ce qui vient de Bruxelles encore plus servilement que les États membres de l'UE et si nous ne l'appliquons pas, nous serons punis, précisément là où cela nous fait le plus mal. Nous serons alors encore plus mal lotis que lorsque l'UE nous embête ici ou là, car cette fois, ce sera réglementé ici. Ils ont le droit de le faire. Cela a été légalement approuvé par nous, pour toujours et à jamais.

**Peter Keller** : *Madame Martullo, merci beaucoup pour cet entretien.*

**Magdalena Martullo-Blocher** : Merci beaucoup à vous.



[7 Thinking Steps sur le paquet de traités européens](#)

## Step 3: Des milliards pour la bureaucratie européenne

**Peter Keller** : Madame Martullo, nous parlons du nouveau paquet d'accords entre l'UE et la Suisse. Il comprend 2 228 pages. Ce n'est pas tout. Il faut encore ajouter plus de 20 000 pages de règlements d'application, principalement de l'UE. Dans le podcast d'aujourd'hui, il sera question d'argent. Pour de nombreux citoyens et citoyennes, cette question est décisive. Combien cela coûte-t-il et qui paie ? Désormais, l'UE exige de la Suisse, qui n'est pas membre de l'UE, une contribution financière régulière et, comme elle le dit, équitable. À combien s'élève cette contribution ?

**Magdalena Martullo-Blocher** : Donc, horizon, il y a encore d'autres programmes. Tous ces programmes de recherche et de développement sont désormais estimés à 900 millions par an à l'avenir. Nous devons aussi payer cela, mais le contrat en lui-même coûte encore séparément 1,4 milliard plus toutes ces contributions que nous devons verser parce que nous devons siéger partout, avoir des systèmes, utiliser les systèmes informatiques de l'UE, saisir des données dans les systèmes et ainsi de suite. Ensuite, il y a bien sûr d'énormes efforts également du côté de la Confédération. Ils sont totalement minimisés ici. On parle parfois ici d'une poignée de postes ou au maximum d'une quinzaine de postes supplémentaires à la Confédération. Cela ne s'est absolument pas confirmé par le passé. Dans l'accord sur le transport aérien, nous avons déjà repris de manière dynamique le droit de l'UE, certes sans mesure de sanction, mais nous l'avons toujours repris. On disait « oui, au début il y aura un certain effort initial et ensuite ce sera moins d'efforts pour tout le monde ». Cela ne s'est pas du tout confirmé. Le nombre de fonctionnaires fédéraux à cet endroit a été multiplié par 10 au cours de ces années. Nous avons constaté que les montants évoqués pour Schengen-Dublin ont été multipliés par 8 entre-temps. Donc, toutes les prévisions du gouvernement fédéral concernant les coûts sont bien trop basses. Le personnel, les systèmes informatiques dont on a besoin et puis, au niveau fédéral, ça s'arrête tout simplement. Ça s'arrête au niveau fédéral. Il n'y a pas de véritable estimation de la charge pour les cantons qui ont encore beaucoup de travail à fournir pour la mise en œuvre et le contrôle, ni pour les postes dans le secteur privé, pour les conseils privés et autres, dont on a besoin pour analyser tous ces textes de loi. Cela n'est

absolument pas pris en compte. Il n'existe aucune évaluation des conséquences réglementaires de la part de la Confédération dans ce dossier.

**Peter Keller :** *Donc, nous avons les coûts directs pour la Suisse et les coûts indirects. J'aimerais revenir encore une fois sur les coûts directs. Ces milliards de cohésions, comme on les appelle, maintenant, on parle de contribution suisse.*

**Magdalena Martullo-Blocher :** Ça sonne sympathique, non ?

**Peter Keller :** *La petite enveloppe que l'on reçoit, oui, volontairement. Et il s'élève maintenant à 350 millions par an, mais il est limité dans le temps. Va-t-il rester à ce niveau ? Qui paye, en fait ?*

**Magdalena Martullo-Blocher :** Désormais, ce n'est plus limité dans le temps. Jusqu'à présent, cela avait une durée limitée. Maintenant, il va être augmenté et illimité. Et c'est en fait encore la petite contribution. Il y a en plus une très grande contribution à la migration et d'autres coûts de programme qui sont très élevés. Justement, c'est 900 millions. Et il y a en plus ce qu'on appelle les coûts d'agence, donc là où l'on participe. Et là, nous payons parce que notre performance économique par habitant est deux fois plus élevée. Aussi, deux fois plus selon un budget que l'UE détermine. Il faut bien voir que ce n'est pas seulement l'UE qui détermine les budgets auxquels nous participons. Elle peut, bien sûr, aussi, désormais, simplement écrire dans un contrat. La Suisse paie maintenant 10 milliards par an. Nous devons alors nous y conformer. C'est la méthode d'intégration, l'adoption automatique du droit. Si nous disons non, nous ne payons pas cela, alors il y a des mesures de compensation qui désavantagent la Suisse pour 10 milliards. On voit bien à quel point nous sommes livrés à nous-mêmes, partout, mais bien sûr aussi financièrement l'UE peut l'inscrire ici. Demain, ce sera autre chose et nous le paierons. Mais ce sont de toute façon des coûts de plusieurs milliards que la Confédération seule paie déjà chaque année. Mais, eux, tous les autres, eux, coûts ne sont même pas pris en compte et c'est certainement aussi sous-estimé.

**Peter Keller :** *On parle d'un montant financier équitable, n'est-ce pas ?*

**Magdalena Martullo-Blocher:** Mais qu'est-ce que cela veut dire, « équitable » ? Oui, dans les contrats, on écrit de jolies choses, mais personne n'y croit vraiment. Mais qu'est-ce que cela veut dire, « équitable » ? Justement, « équitable » signifie simplement que c'est l'UE qui décide ce que la Suisse doit payer. Pour nous, c'est ça être équitable.

**Peter Keller :** *Et puis, il y a, en quelque sorte, sur la liste d'attente, quelques nouveaux pays, surtout à l'Est, issus de l'ex-Bloc de l'Est, qui veulent encore rejoindre l'UE. Donc, nous parlons de l'Ukraine, de la Macédoine, de l'Albanie, du Kosovo et ainsi de suite. 60 millions de*

*nouveaux citoyens européens potentiels, tous des pays qui ont aussi des attentes envers l'UE, surtout d'ordre financier.*

**Magdalena Martullo-Blocher :** Exactement, que nous développons ensuite grâce aux milliards de la cohésion, donc les contributions là-bas, mais qui, bien sûr, lorsque la libre circulation des personnes entre en jeu, peuvent aussi venir plus facilement en Suisse grâce au traité avec l'UE et accéder à nos systèmes sociaux. La Confédération chiffre également là-bas les dépenses supplémentaires que nous avons dans les prestations sociales. Ce sont donc des prestations sociales directes, de l'assurance-chômage jusqu'aux prestations complémentaires pour les personnes âgées. Ils ne les chiffrent même pas. Là, il fait une remarque mesquine. Oui, ce ne sera sûrement pas beaucoup. Nous connaissons cela avec l'immigration, les prévisions de la Confédération. Ils minimisent cela. Incroyable. Donc là, ces coûts ne sont jamais listés non plus. Il ne crée aucune transparence sur les coûts. Mais justement, oui, chaque jour, l'UE peut décider tout à fait autre chose concernant les coûts. Nous devons l'accepter, sinon ce sont des mesures de rétorsion. Elle peut dire, oui, maintenant la Suisse doit payer un milliard de plus par mois pour le transport, simplement comme compensation pour le trafic longue distance. Nous devons accepter cela ou trouver une compensation d'un milliard par mois. Quelle carte blanche ou quel mandat général ? Alors, nous donnons à l'UE le pouvoir sur nous. Ce n'est quand même pas possible que nous nous exposions ainsi comme terrain de jeu. Bien sûr, l'UE est très intéressée par notre argent. Pour eux, c'est relativement peu, car ils ont tellement de dépenses, mais ils restent tout de même intéressés. Ils ont besoin de contributeurs, car leurs contributeurs, c'était surtout l'Allemagne, souffrent actuellement à cause de la biobureaucratie de l'UE. Ils ne sont plus aussi performants et ne perdent plus autant. Et ils cherchent désespérément de l'argent. L'UE elle-même doit toujours obtenir l'argent des pays membres. Elle n'a pas de revenu propre et, bien sûr, elle veut devenir politiquement stable et distribuer de l'argent est toujours très populaire. Nous connaissons aussi cela de la part de nos politiciens. Donc, ils cherchent des sources de financement et pour cette raison, ils ont bien sûr caché des paiements et des contributions partout. Est-ce qu'il y a de mieux encore, par exemple l'accord sur les denrées alimentaires ? Si jamais nous le dénonçons, nous devons quand même continuer à payer les contributions. Même si nous n'en faisons plus partie ou ne voulons plus en faire partie, le paiement continuera. Donc, il y a là aussi des règles très mal négociées, voire pas du tout négociées et très unilatérales.

**Peter Keller :** *Or, il se trouve que les partisans de ces accords argumentent également avec les coûts et ils mettent en garde en s'appuyant sur une étude commandée par le Conseil fédéral. Et cette étude conclut que si nous disons non à ces accords avec l'UE, cela coûterait à chaque Suisse 2500 francs par an.*

**Magdalena Martullo-Blocher :** Bon, lors de la conférence de presse, Cassis a dit que les études restent des études et que tout dépend de la manière dont on les présente, car la Confédération ne tombe jamais juste dans ses prévisions. Si l'on pense aussi à l'AVS complètement mal calculée sur le plan financier, l'immigration. Ils ont simplement opposé un scénario extrême. Nous n'aurions plus aucune relation commerciale avec l'UE. Nous ne faisons plus rien du tout que tout s'effondre. Ce n'est pas réaliste. Pourquoi l'UE devrait-elle soudainement rompre tout contact avec la Suisse ? Elle profite déjà aujourd'hui de nous grâce à des paiements. Elle bénéficie bien sûr de la Suisse dans l'accord sur la libre circulation des personnes. Dans les projets de recherche, la recherche européenne voulait justement que la Suisse participe, car elle possède les meilleures institutions de recherche. Ils ont dû l'admettre eux-mêmes et ils l'ont même dit. Non, ce ne serait pas l'alternative. Les accords bilatéraux que nous avons aujourd'hui ne sont pas résiliés. Ce serait alors à l'UE de les résilier, ou bien elle continuerait à les enfreindre, comme elle l'a fait jusqu'à présent. Ici et là, elle enfreint les accords. Cela peut arriver. Mais si nous avons les accords, elle impose simplement des sanctions et les enfreint aussi. C'est alors légitimé juridiquement. Et là, nous en sommes au même point. Donc, il y aura une nouvelle situation, l'ancienne qui continue ou l'ancienne avec, selon les cas, quelques sanctions ici et là. Mais cela ne change rien pour nous. Nous sommes simplement encore obligés de payer. Mais ce qui est peut-être déjà important, c'est aussi la charge administrative, qui est massivement sous-estimée. Dans le contrat d'électricité, nous avons désormais une nouvelle compétence LCOM. Celle-ci réagit directement depuis l'UE. Elle est pilotée par l'UE et régule le marché suisse de l'électricité. Elle a besoin d'une quantité incroyable de documents et d'informations. Nous avons une réglementation Swiss-Finish du Conseil fédéral sur le marché de l'électricité qui prescrit, vérifie et contrôle chaque contrat d'électricité, chaque acteur du marché de l'électricité. Ce sont des charges administratives qui concernent toute la Suisse, le petit consommateur d'électricité, le grand consommateur, le distributeur, le producteur. Par exemple, chez SwissGrid, nous devons effectuer une séparation entre les groupes énergétiques et SwissGrid. Ils ne doivent pas occuper les mêmes postes ni utiliser les mêmes infrastructures. Cela engendre des coûts supplémentaires. Ensuite, en ce qui concerne la législation alimentaire, la Confédération, sous mandat de l'UE, s'approprie les compétences. Elle doit qualifier et mettre en place de nouveaux laboratoires alimentaires qui contrôlent alors tout ce qui se trouve sur les aliments. Les cantons doivent effectuer énormément plus de contrôles, tout documenter pour la Confédération et faire des rapports à Bruxelles. Tout cela représente des efforts gigantesques qui nous attendent ici et qui n'ont été estimés nulle part dans l'évaluation des coûts. Souvent, il est aussi écrit dans le message au Conseil fédéral, « Oui, cela entraînera des charges plus importantes. Nous ne pouvons pas encore les estimer précisément maintenant. C'est impensable. Jamais on n'accepterait une telle chose en Suisse qu'une loi soit adoptée sans même savoir quelles en seront les conséquences. Mais nous ne pouvons estimer les conséquences que de ce que nous connaissons, de ce que l'UE adopte aujourd'hui ou demain. Et

chaque année, elle adopte 150 000 pages de nouvelles réglementations. 150 000 pages. Personne ne sait encore quel impact cela aura chez nous, à part lui. Donc, un regard vers l'avenir. Comment l'UE va-t-elle évoluer économiquement par rapport à la Suisse ? Devons-nous alors payer plus parce que nous nous développons mieux ? Peut-être. Ah, comment ? À quoi cela ressemblera-t-il ? Qu'est-ce que l'UE veut encore faire avec son budget ? Que nous devons simplement payer avec, sans savoir ce que cela implique pour nous ? Le Conseil fédéral n'y a pas réfléchi une seule seconde alors que nous nous engageons ici à adopter tout le droit futur pour toujours. C'est incroyablement vaste et grave. Personne n'accepterait cela à titre privé de louer un appartement et d'accepter n'importe quel prix d'achat fixé par le locataire. Demain ou après-demain, il paierait trois fois plus et il accepterait cela ou devrait sinon payer une compensation. Personne ne ferait une chose pareille. Qu'est-ce que nous faisons ici ? C'est le principe du contrat.

**Peter Keller** : *Justement, ces coûts indirects qui sont déclenchés par la bureaucratie de l'UE, que nous devons assumer, la mise en œuvre de tout cela en Suisse, qu'est-ce que cela signifie pour les cantons, pour les collectivités publiques, en termes de dépenses et pour les entreprises ?*

**Magdalena Martullo-Blocher** : Bien entendu, mais au bout du compte, ce sont toujours nous, les citoyens, qui payons tout. Évidemment, avec des salaires plus bas, parce que les entreprises doivent consacrer plus de moyens à la bureaucratie, des prix plus élevés parce qu'elles doivent les répercuter sur les produits. Dans le secteur alimentaire, nous n'avons jamais voulu reprendre les normes. Jamais. Nous nous sommes toujours opposés à ce règlement alimentaire de l'UE et maintenant, tout à coup, nous devons l'adopter. Je veux dire, cela concerne, par exemple, les hôtels. S'ils doivent certifier que la douche est de l'eau potable, alors cela devient simplement plus cher. Ah, si certaines substances doivent être envoyées en Europe pour analyse, même les chips que nous mangeons deviennent plus chers. Ah, ou bien cela a tout simplement un impact partout. Et c'est justement le problème de l'UE, la cherté de la vie. Et les gens dans ces pays ont aussi voté pour des changements de gouvernement parce qu'ils ne supportent plus la perte de pouvoir d'achat due à la cherté de la vie. Et la bureaucratie y joue un rôle très important. Et en Suisse, on connaît un tel instrument, L'évaluation des conséquences des coûts de la régulation n'est pas parfaite non plus. Elle est toujours sous-estimée par la Confédération, mais au moins elle le fait. Ici, il doit en partie le faire. Nous, nous n'en avons pas fait. Nous ne le savons pas. Ah, ça nous est égal. Bon, peut-être parce qu'on se dit que demain, ce sera de toute façon deux ou trois fois plus élevé. Une nouvelle régulation de l'UE n'est peut-être pas réaliste non plus. Les pays de l'UE ont accepté cela, mais ne l'appliquent ensuite que partiellement. Mais les régulations de l'UE ne sont pas appliquées partout. Chez nous, sinon, nous serions sanctionnés, donc nous devons les appliquer.

**Peter Keller** : *Madame Martullo, pour conclure en une phrase, pourquoi les Suissesses et les Suisses devraient-ils rejeter cet accord avec l'UE, notamment en ce qui concerne les coûts directs et indirects que cela engendrerait, ainsi que la bureaucratie européenne et les efforts qui en découlent ? Parce que notre prospérité chuterait de façon extrême. Chacun aurait moins d'argent dans son porte-monnaie, pourrait se permettre moins de choses.*

**Magdalena Martullo-Blocher** : Nous le constatons déjà dans l'UE. Nous avons beaucoup plus de prospérité aujourd'hui. Ce serait le cas si, en fonction des réglementations qui restent à promulguer, nous étions même concevablement dans une situation encore pire que les pays de l'UE. Et nous ne voulons certainement pas de cela.

**Peter Keller** : *Madame Martullo, merci pour l'interview.*

**Magdalena Martullo-Blocher** : Merci.



[7 Thinking Steps sur le paquet de traités européens](#)

## Step 4: Immigration dans le système social: Nous payons l'addition!

**Peter Keller :** *Madame Martullo, nous parlons du nouveau traité de l'Union européenne. Il comprend 2 228 pages. À cela s'ajoutent plus de 20 000 pages supplémentaires, principalement des règlements de l'UE. Dans le podcast d'aujourd'hui, il sera question de l'immigration en provenance de l'UE, de la soi-disant libre circulation des personnes. Nous avons déjà cet accord avec l'Union européenne. Qu'est-ce qui change avec l'adoption partielle de la soi-disant directive européenne sur la citoyenneté de l'Union pour la Suisse ?*

**Magdalena Martullo-Blocher :** Oui, on peut dire que la libre circulation des personnes sera encore élargie. Cela signifie que pour tous les États, y compris les nouveaux, le droit de séjour permanent ne sera plus accordé après 10 ans, mais après seulement 5 ans. Ensuite, il n'y aura plus de contingents pour les nouveaux États. Et il faut bien voir que les États qui sont encore prévus à cet égard sont tous des pays des Balkans de l'Est, dont les habitants avec de faibles revenus apprécient bien sûr de trouver un emploi ou surtout de bénéficier des prestations sociales en Suisse. Donc, l'immigration va tout simplement devenir très importante. Ce qui change surtout, c'est le regroupement familial qui devient possible. Désormais, on peut faire venir son conjoint, partenaire enregistré, enfants, beaux-enfants, petits-enfants, parents, arrière-petits-enfants, beaux-parents, arrière-grands-parents par alliance et membres de la famille nécessitant des soins, y compris oncles, tantes, etc., en regroupement familial. Même si l'on est soi-même bénéficiaire de l'aide sociale, on peut faire venir tous ses membres de la famille pour qu'ils bénéficient aussi de l'aide sociale. Et c'est surtout là le grand sujet, à savoir que nos systèmes sociaux sont vidés de leur substance avec l'augmentation de l'immigration, notamment aussi de personnes non actives.

**Peter Keller :** *Oui, le Conseil fédéral se veut rassurer et dit : Nous avons négocié avec succès avec l'UE pour que seuls les citoyens européens actifs puissent venir en Suisse, premièrement, et deuxièmement, qu'ils n'obtiennent un droit de séjour permanent après cinq ans que s'ils sont actifs professionnellement. Mais qu'est-ce que cela signifie concrètement ?*

**Magdalena Martullo-Blocher :** Que dès le premier jour où l'on est bénéficiaire de l'aide sociale, on est considéré comme travailleur et on est considéré comme actif si l'on a travaillé un court moment, puis que l'on se retrouve au chômage. Si l'on s'inscrit auprès de l'Agence pour l'emploi, du bureau de placement, et que l'on envoie de temps en temps une candidature, on est déjà considéré comme actif professionnellement. La Cour européenne, la Cour de justice de l'Union européenne, a même déclaré qu'au début, avec douze heures de travail par semaine, on est déjà considéré comme actif. Le terme actif professionnellement n'est probablement pas compris comme nous l'entendrions. Qu'il faille effectivement aller travailler et exercer un emploi. Mais il se peut qu'on ait exercé un travail, mais seulement pendant une courte période, ou bien on a aussi rejoint quelqu'un et vous avez entendu la liste. Donc, pour une personne qui obtient un permis de séjour en Suisse, il y a rapidement dix membres de la famille qui la rejoignent et qui n'ont alors pas besoin de travailler. Ce qui s'ajoute aussi, c'est qu'après cinq ans, on obtient le droit de séjour permanent. Il suffit que quelqu'un ait travaillé trois ans et demi, même à un faible taux d'occupation, dont six mois aient été couverts par des allocations chômage ou des assurances sociales. Et alors, il peut percevoir des allocations chômage pendant un an et demi, puis il a droit au séjour permanent. Il y a droit. Donc, il doit en fait seulement avoir travaillé trois ans et demi avec une interruption de six mois et il a déjà le droit de séjour permanent. Et c'est évidemment un élargissement qui est attractif pour les immigrés, mais pas forcément attractif pour nous. Car cela coûte, comme le dit le Conseil fédéral lui-même, plus de prestations sociales à verser, plus d'allocations chômage et aussi plus de prestations complémentaires à la retraite. Donc, la libre circulation des personnes déjà existantes qui posent déjà des problèmes, notamment sur le marché du logement, dans les transports, etc., sera bien sûr encore aggravée par cela.

**Peter Keller :** *Donc, quelqu'un peut venir en Suisse, travailler à temps partiel, toucher une partie de l'aide sociale, juste pour pouvoir assurer sa subsistance. Il peut faire venir sa famille sans avoir à subvenir à leurs besoins. Et justement, être actif, cela signifie aussi que si l'on est simplement inscrit au chômage en Suisse, on est toujours considéré comme actif et on peut alors, après cinq ans.*

**Magdalena Martullo-Blocher :** Et si on veut expulser quelqu'un, alors ce sont les offices du travail, les cantons, qui doivent prouver qu'il est devenu chômeur par sa propre faute, pas sans faute de sa part, qu'il ne s'est vraiment pas suffisamment donné de mal. Et il faut bien s'imaginer ce que cela signifie, devoir prouver cela devant un tribunal, on n'y arrive jamais.

**Peter Keller :** *Donc, vous dites qu'il y a une menace d'immigration dans notre système social. Maintenant, les partisans ainsi que le Conseil fédéral disent à nouveau que nous avons négocié une clause de sauvegarde avec l'UE qui nous permet, si nous avons des problèmes avec l'immigration,*

*d'invoquer cette clause de sauvegarde. Que doit-on comprendre par cette clause de sauvegarde ?*

**Magdalena Martullo-Blocher :** La clause de sauvegarde est littéralement la même que celle que nous avons déjà. Nous l'avons déjà dans l'accord sur la libre circulation des personnes, c'est-à-dire en cas de graves problèmes économiques et sociaux selon les critères de l'UE. Dans ce cas, on peut prendre des mesures transitoires. Ces graves problèmes économiques et sociaux n'ont bien sûr jamais été remplis en Suisse pour l'UE et cette clause de sauvegarde n'a jamais été invoquée. Elle est mot pour mot la même dans l'accord. Rien n'a changé dans ce que le Conseil fédéral a fait maintenant. Il a encore formulé une énorme formulation dans la loi suisse. Oui, il évaluerait alors différents facteurs, la pénurie de logements, le trafic, les salaires et ainsi de suite. Et selon les cas, il déciderait lui-même s'il agit ou non. Il serait alors bien sûr sanctionné, car l'UE considère déjà cela comme vraiment grave selon nos critères. Selon ces critères, il aurait déjà dû prendre des mesures huit fois dans le passé et il ne les a jamais appliquées ni invoquées auprès de l'UE. Je ne crois tout simplement pas qu'il le fera. Et si l'on regarde le conseiller fédéral, Jens, aussi bien dans la politique d'asile que dans la protection des frontières, où nous ne sommes plus que 14 États à le faire. Oui, Schengen-Dublin n'est déjà plus respecté. Nous, nous le respectons encore. Je ne pense pas qu'il se passera quoi que ce soit à ce niveau-là. C'est de la pure poudre aux yeux. Nous n'aurons pas moins d'immigration, mais bien sûr davantage d'immigration et surtout vers les assurances sociales.

**Peter Keller :** *Maintenant, même si le conseil fédéral suisse activait cette clause de sauvegarde ou si la population suisse prenait une décision importante en ce sens, la Suisse violerait tout de même le droit européen en vigueur. Cela aurait des conséquences significatives pour le pays.*

**Magdalena Martullo-Blocher :** Exactement.

**Peter Keller :** *Alors, à quoi la Suisse devrait-elle réellement s'attendre dans cette situation ?*

**Magdalena Martullo-Blocher :** Eh bien, d'une part, il y aurait des mesures compensatoires, c'est-à-dire qu'on se demande quel avantage la Suisse retire si elle ne respecte pas la libre circulation des personnes. Alors, elle doit subir un désavantage ailleurs. Cela peut concerner par exemple la protection des salaires ou autre chose. Quelque chose sera alors aussi dévalorisé. Une exception que l'on pourrait éventuellement avoir quelque part peut s'étendre à d'autres accords, comme les produits, les homologations, selon que ce soit justifié ou non, même si cela l'était, c'est-à-dire en cas de graves problèmes économiques ou sociaux, nous serions tout de même sanctionnés. Donc, nous aurions dans tous les cas des mesures punitives si nous prenions des mesures, même devant le tribunal

fédéral. Si quelqu'un portait plainte, le tribunal fédéral dirait non, le droit international prime. Le Conseil fédéral aurait beau écrire ce qu'il veut dans sa loi, le droit international prime sur le droit suisse et le candidat, qui voudrait venir ici ou rester, aurait alors gain de cause. Nous le constatons déjà aujourd'hui. Le tribunal fédéral a déjà motivé et rédigé de tels jugements. Donc, cela ne nous servirait absolument à rien. En pratique, c'est vraiment tout à fait inefficace. Un autre point, bien sûr, c'est que si nous avons plus d'immigration, nous avons aussi plus de pression sur les salaires. Et, justement, en provenance de ces nouveaux pays de l'UE qui arrivent maintenant des Balkans, ils font évidemment baisser les salaires dans des secteurs déjà faiblement rémunérés. Et ici, les syndicats ont protesté et le Conseil fédéral a essayé de trouver une solution, ce qui est simplement la situation actuelle. Nous avons deux mesures qui enfrennent déjà clairement le droit européen. Donc, nous concluons un accord avec certaines mesures de protection des salaires. Est-ce que cela protège encore les salaires ? J'ai aussi un point d'interrogation là-dessus, mais nous encaissons déjà les premières sanctions et mesures. Donc, peut-être que certains produits, des autorisations ne seront plus accordés ou l'électricité ne sera plus fournie, que nous puissions agir là-dessus ou quoi que ce soit d'autre. Et ce n'est évidemment pas une solution non plus de simplement dire oui, nous acceptons déjà des sanctions avant même d'avoir conclu le contrat. Mais il faut savoir que l'accord sur la libre circulation des personnes, c'est aussi intégratif. Cela signifie donc que l'UE décide et que chez nous, cela s'applique immédiatement. Nous devons donc à l'avenir adopter tout le droit européen. Et ici intervient bien sûr la directive sur la citoyenneté de l'Union. Comme objectif final, l'UE a défini que même le droit de vote pour les étrangers devrait alors être accordé. Et ce serait alors bien sûr pour nous aussi un très grand pas de simplement suivre cela ainsi.

**Peter Keller :** Nous avons anticipé cette question. La libre circulation des personnes, l'immigration relève également de cette soi-disant reprise dynamique du droit, c'est-à-dire que nous devons adopter le droit européen futur. Et l'évolution au sein de l'UE montre que la libre circulation des personnes est plutôt en train d'être élargie. Pouvons-nous ici tout simplement ne pas participer ?

**Magdalena Martullo-Blocher :** Bon, ne pas participer. Nous avons déjà aujourd'hui la libre circulation des personnes et cela ne fait aucune différence si nous l'adoptons encore maintenant. Mais la reprise dynamique ou automatique du droit ? Oui, bien sûr, nous pouvons comme toujours. Nous pouvons dire que nous ne participons pas. Mais cela sera difficile car cela s'applique immédiatement. Donc nous devons alors comment formuler des lois contraires. Le Conseil fédéral ne le fera pas. Et le peuple et le Parlement n'auront alors aucune possibilité. Donc nous allons le faire. Bien sûr, nous devons absolument le faire. Et sinon, nous devons accepter les sanctions qui en découlent.

**Peter Keller** : Madame Martullo, pour conclure en une phrase, pourquoi les Suisses devraient-ils rejeter cet accord avec l'UE qui concerne aussi l'immigration ?

**Magdalena Martullo-Blocher** : Parce qu'il élargit l'immigration, surtout des personnes sans activité professionnelle, donc celles qui ne travaillent pas. Cela signifie qu'il s'agit d'une immigration vers les systèmes sociaux. Nous payons tout cela nous-mêmes, soit par des retenues sur salaire, soit par une diminution des prestations. Nous le ressentirons aussi avec des montants encore plus élevés. Et deuxièmement, c'est un scandale que le Conseil fédéral nous mène en bateau avec cette clause de sauvegarde. Il ne veut rien faire et ne le peut pas. Car devant le tribunal fédéral, ces mesures de protection ne fonctionnent pas et l'UE ne les acceptera pas. Ensuite, nous serons même sanctionnés.

**Peter Keller** : *Madame Martullo, merci beaucoup pour cet entretien.*

**Magdalena Martullo-Blocher** : Merci beaucoup.



## [7 Thinking Steps sur le paquet de traités européens](#)

# Step 5: Une électricité sûre et abordable, vraiment?

**Peter Keller :** Madame Martullo, nous parlons du nouveau paquet d'accords entre l'UE et la Suisse. Il comprend 2 228 pages. À cela s'ajoutent plus de 20 000 pages de règlements. Cette pile serait alors dix fois plus élevée, car nous devons en reprendre l'essentiel de l'UE. Dans le podcast d'aujourd'hui, il s'agit d'un sujet important, d'un nouvel accord, à savoir l'accord sur l'électricité. Qu'est-ce qui va changer pour la Suisse avec cet accord sur l'électricité ?

**Magdalena Martullo-Blocher :** L'accord sur l'électricité est un grand accord. Nous reprenons énormément de réglementations de l'UE. Donc, il s'agit aussi de plus de 100 ordonnances qui vont arriver et qui sont aussi très, très compliquées. Il faut dire que dans l'UE, le marché intérieur de l'électricité n'est pas mis en œuvre. Les pays suivent leur propre stratégie à l'encontre de la ligne de l'UE. Et nous devrions alors adopter toutes les directives, lois, règlements et décisions de justice de l'UE. Nous serions probablement les seuls en Europe à appliquer le droit européen de l'électricité. Qu'est-ce qui changerait ? Tout d'abord, le principe, la Suisse serait clairement obligée à l'avenir de ne plus agir pour la Suisse, donc dans l'intérêt de la Suisse. Mais elle devrait optimiser sa politique énergétique dans l'intérêt de l'ensemble de l'espace de l'UE, Suisse comprise. Cela signifie que l'efficacité serait évaluée dans son ensemble, la sécurité du réseau serait jugée dans son ensemble, donc la sécurité d'approvisionnement et bien sûr aussi les prix. La Suisse doit coordonner ses actions, c'est-à-dire produire de l'électricité, l'injecter ou en importer en fonction de l'ensemble, et c'est un changement fondamental. Jusqu'à présent, sur le marché de l'électricité, nous pouvions nous orienter selon la Suisse et les besoins suisses, même si bien sûr les grands groupes électriques se souciaient de moins en moins de la sécurité d'approvisionnement et faisaient aussi du commerce. Mais désormais, c'est l'UE qui contrôle si nous agissons réellement dans l'intérêt général, sinon il y aura à nouveau des sanctions.

**Peter Keller :** *Les partisans argumentent justement avec la sécurité d'approvisionnement, ils disent que nous avons besoin de cet accord avec*

*l'UE. La Suisse produit trop peu d'électricité en hiver, nous dépendons donc de ses importations et l'accord sur l'électricité régit ses importations.*

**Magdalena Martullo-Blocher :** Oui, c'est vrai que nous dépendons de l'UE en hiver. Nous avons aussi un réseau interconnecté, donc le réseau est relié. Donc lorsque ces sources d'électricité fluctuantes, comme l'énergie éolienne, l'énergie solaire, varient, ce qui est de plus en plus fréquent, car de plus en plus d'électricité est produite à partir d'énergies alternatives, y compris dans l'UE, alors il y a de fortes surtensions sur le réseau. Ensuite, nous sommes sur le même réseau et nous injectons aussi de l'électricité, par exemple lors des pannes importantes, comme récemment en Espagne. Nous avons également apporté notre aide. Nous injectons alors notre électricité pour que le réseau soit rétabli. Donc nous sommes connectés au réseau et nous faisons déjà du commerce avec l'UE. C'est simplement que l'UE nous a aussi ici discriminés. Elle a dit « Oui, bon, nous ne pouvons pas nous passer de savoir exactement ce qui se passe dans l'électricité, qui produit, qui ne produit pas, qui effectue une maintenance dans l'UE, parce que vous devez aussi compenser. Vous êtes sur le même réseau, mais officiellement, vous n'en faites plus partie. Et officiellement, nous ne disons plus que vous êtes un membre, mais nos techniciens, nos équipes techniques sont toujours là, sinon cela ne fonctionnerait pas du tout. Et là, on dit « Oui, c'est un risque si nous ne participons pas pleinement. Nous devrions vraiment être pleinement impliqués. » Deuxièmement, on dit aussi que nous avons des contrats, par exemple avec les centrales nucléaires en France, avec une obligation de livraison. Et on dit « Oui, peut-être que l'UE pourrait soudainement dire non, il n'y aura plus de livraison maintenant et alors nous voulons avoir un contrat. Normalement, jusqu'à présent, nous avons les contrats avec les pays ou les régions ou directement avec les sociétés énergétiques à l'étranger. Maintenant, c'est un grand changement. Il n'est plus possible que nous investissions nous-mêmes, par exemple, ou que nous concluions un contrat avec une préférence dans ce nouveau contrat. Donc, nous devons résilier les contrats des centrales nucléaires A avec la France. Nous devons les arrêter avec ces nouveaux contrats car il n'y a plus de contrat de préférence transfrontalier. Et en fait, cela nous met dans une position moins favorable. Nous devons désormais acheter l'électricité sur le marché libre à chaque fois. Maintenant, cela devient plus sûr. L'approvisionnement en électricité en Suisse, la part d'autosuffisance est plus grande qu'au sein de l'UE. En fait, nous sommes mieux approvisionnés car nous n'avons pas ces fluctuations, ces grandes fluctuations comme dans l'UE parce que nous avons naturellement moins de centrales solaires et éoliennes pour l'électricité. Nous avons davantage d'énergie hydraulique et encore des centrales nucléaires. Est-ce que l'électricité est aussi moins chère ? Non. Dans l'UE, l'électricité n'est pas moins chère. L'UE doit maintenant artificiellement baisser le prix de l'électricité pour les gros consommateurs industriels parce qu'elle n'est plus compétitive. Donc, l'électricité de l'UE, la politique énergétique de l'UE est plus chère qu'en Suisse. Et je ne comprends pas vraiment qu'on dise oui, nous aurons alors de l'électricité moins chère. Je ne vois pas d'où viendrait cette électricité

moins chère. Aujourd'hui déjà, on peut conclure des contrats d'électricité même plus librement qu'avant parce que nous pouvons justement conclure nous-mêmes des accords dans le secteur privé.

**Peter Keller :** *Je pense que c'est certainement la question décisive pour beaucoup de gens en Suisse. L'électricité deviendra-t-elle plus chère avec cet accord sur l'électricité avec l'UE ? Et cela soulève aussi la question, quelles sont les conséquences de la libéralisation du marché de l'électricité ?*

**Magdalena Martullo-Blocher :** En réalité, ce n'est pas une libéralisation. C'est même encore plus de régulation qu'auparavant. On dit certes de la part de l'UE, vous devez libéraliser. Cela signifie que chacun doit pouvoir choisir son fournisseur d'électricité, y compris à l'étranger. Les grandes entreprises peuvent déjà le faire aujourd'hui. J'en fais aussi partie. J'achète aussi l'électricité à l'international. Les petits consommateurs en Suisse ainsi que les petites entreprises ne peuvent pas le faire. Ils sont dans une situation de monopole avec un fournisseur qui leur vend son électricité en y ajoutant une marge bénéficiaire. Donc, s'il produit lui-même de l'électricité, par exemple dans une centrale hydroélectrique ou nucléaire, il doit facturer ses coûts et uniquement ceux-ci aux petits consommateurs avec une petite marge bénéficiaire. Si cela ne suffit pas et qu'il doit encore acheter de l'électricité en Europe, il l'achète également en bourse. Et ses coûts avec une marge bénéficiaire sont alors aussi intégrés dans ce mix pour les petits fournisseurs. C'est ainsi aujourd'hui. À l'avenir, cela devrait être fait de manière à ce que les petits consommateurs puissent choisir. Je ne peux acheter de l'électricité que sur le marché libre en Europe. Je ne fais plus rien chez le fournisseur ou je reste chez mon fournisseur qui ne me facture que les coûts avec une marge bénéficiaire. Alors, que se passe-t-il ? Nous l'avons très bien vu avec l'Ukraine. Si bien sûr l'électricité est moins chère à l'étranger qu'à l'intérieur du pays, par exemple parce qu'il y a beaucoup d'énergie solaire produite, beaucoup d'énergie éolienne, parfois c'est le prix de l'électricité en été en Europe et c'est négatif. C'est-à-dire qu'on reçoit même de l'argent lorsqu'on consomme de l'électricité. Bien sûr, l'électricité a aussi un coût, mais ils ne trouvent plus d'acheteurs, alors ils paient même pour s'en débarrasser afin de recevoir au moins la subvention de l'État. Donc, si l'électricité est maintenant moins chère à l'étranger, les petits consommateurs vont se tourner vers l'étranger et dire « je ne m'approvisionne plus chez toi le local qui exploite une centrale hydroélectrique, une centrale nucléaire ou même, pourquoi pas, un parc solaire. Je vais à l'étranger et j'achète l'électricité là-bas. » Combien d'électricité j'aurais vraiment besoin ? Je n'augmente pas ma production, mais j'achète aussi sur le marché. Ensuite, le prix de l'électricité en Europe redevient plus cher, comme pendant la crise en Ukraine. Alors, le petit consommateur ne voudra évidemment plus acheter en Europe, mais préférera revenir vers celui qui est moins cher, qui ne facture que les coûts et une marge bénéficiaire en Suisse. Et il veut revenir en arrière, mais à ce moment-là, l'autre n'aura pas préparé l'électricité, car il devra aussi acheter

sur le marché de l'eau. Cela ne fonctionnera pas, il ne pourra pas simplement revenir à des coûts avantageux. Et selon moi, le conseiller fédéral Rösti n'a pas suffisamment pris cela en compte. Il a promis aux petits consommateurs qu'ils pourraient toujours revenir, même au cours d'une année. Il devra alors payer quelque chose, mais ce montant doit être très élevé. Et ensuite, il dit « Oui, mais si je paie alors le même prix parce que l'autre achète aussi à l'étranger, alors il change et je n'ai aucun avantage. » Et à la fin, nous paierons tous cette différence. Si la petite souris achète à bas prix, c'est lui qui va encaisser. S'il veut revenir, nous payons alors la différence d'achat et il y aura simplement moins d'investissement, car les volumes d'achat ne sont pas là. Donc ce n'est pas libéral. Il peut toujours changer, mais qui paie la différence ? Nous l'avons vécu avec l'Ukraine. Là-bas, le prix de l'électricité était très élevé et même les petites ou moyennes entreprises qui étaient déjà sur le marché libre voulaient revenir à l'approvisionnement de base. Et nous avons calculé ce que cela coûterait. Il s'agissait de montants en milliards que la Confédération n'aurait jamais pu assumer. Donc ce sont des montants que finalement, nous finissons tous par payer d'une manière ou d'une autre. Donc cette idée de simplement changer et de profiter partout, c'est un joli fantasme pour le petit consommateur, mais cela n'arrivera pas et le petit sera aussi dépassé par le marché de l'électricité, le marché européen, car il est très réglementé et influencé par la politique. Je suis moi-même sur le marché de l'électricité. C'est une affaire purement politique des pays, surtout aussi parce que nous avons là un droit européen. Donc même la libéralisation qui devait me rendre libre et me faire porter la responsabilité de mes décisions a été plus qu'annulée par le Conseil fédéral, puisqu'il régule désormais chaque contrat conclu pour l'électricité. Le prix, ce qui doit être inclus, les conditions, la façon dont s'est formulé, les délais de résiliation. Il veut réglementer tous les contrats d'électricité. La manière dont il va s'y prendre reste encore à déterminer, mais cela engendre des efforts supplémentaires. Cela crée de la bureaucratie. Il surveille également chaque poste sur le marché de l'électricité, car notamment les partis de gauche craignaient que des emplois soient supprimés dans le secteur si on le libéralisait, puisque tout le monde irait à l'étranger si c'est moins cher et plus personne n'investirait. Et là, il a dit qu'il se ferait rapporter chaque poste et qu'il les surveillerait. Cela ne sera certainement pas moins cher, donc il y a ici beaucoup de rêves qui, à mon avis, échoueront dans la pratique.

**Peter Keller :** *Donc vous mettez un grand point d'interrogation sur la libéralisation du marché de l'électricité et sur le fait qu'elle apporte réellement ses avantages. Vous dites non. Il faut probablement aussi mettre un point d'interrogation concernant les exceptions que le Conseil fédéral a maintenant négociées dans le secteur de l'électricité et dont il rassure sans cesse, car il sait que beaucoup voient cet accord de manière critique. Il dit non, nous nous sommes assurés des exceptions avec des ajustements.*

**Magdalena Martullo-Blocher :** En fait, toutes les exceptions dans le contrat sur l'électricité sont limitées dans le temps. Elles sont temporaires. Ce ne sont donc que des exceptions transitoires. Ces exceptions servent à soutenir les énergies renouvelables, ce que la Confédération soutient. Il en va de même pour la rétribution de l'injection dans les investissements en énergies alternatives, y compris ceux des ménages. Tout cela est limité dans le temps. Même la redevance hydraulique n'est accordée que pour une durée déterminée. Elle est de toute façon toujours réglementée temporairement et seulement tant que l'UE l'accepte.

**Peter Keller :** *Qu'est-ce que la redevance hydraulique ?*

**Magdalena Martullo-Blocher :** C'est lorsqu'une centrale hydroélectrique est construite, le canton où se trouve la centrale reçoit une partie des recettes que les compagnies d'électricité qui exploitent cette centrale obtiennent de la vente de cette électricité. Et cela est particulièrement important pour les cantons de montagne. Donc, tout cela est également limité dans le temps, y compris les réserves.

**Peter Keller :** *Réserves?*

**Magdalena Martullo-Blocher :** Peut-être aussi le soutien à la biomasse, le débit résiduel, la rénovation écologique de l'hydroélectricité. Tout cela est aussi limité entre 6 et 10 ans. Et ce que vous dites est juste la réserve d'électricité. Nous avons maintenant investi en Suisse dans des réserves d'électricité et nous allons continuer à investir massivement, surtout dans des centrales à gaz, à mon grand regret. Mais il a maintenant été décidé que l'on procéderait ainsi. Cette réserve d'électricité est limitée à 6 ans et si l'UE estime ensuite que cette réserve ne correspond pas à ses règles, à ses exigences, nous devons même la mettre hors service. Elles ne seront donc jamais mises en service et de nouvelles ne pourront plus être construites non plus. C'est donc l'UE qui décide de ce qu'elle pense, si nous en avons besoin en tant qu'espace commun avec l'UE et si cela a du sens, si nous avons le droit d'exploiter des réserves que nous possédons déjà. Et cela n'est évidemment pas acceptable, si nous ne pouvons même plus disposer nous-mêmes de notre propre réserve. Bien sûr, le Conseil fédéral dit qu'il ne voit pas de gros problèmes aujourd'hui, mais qui sait ce qui sera réglementé dans les six prochaines années. Il faut ajouter que l'UE a un objectif de CO2 qui nous a aussi été déclaré contraignant dans le domaine de l'électricité, tout comme le Green Deal. Les préoccupations environnementales sont également contraignantes. Nous ne savons pas si nos centrales de réserve à gaz et à pétrole correspondront encore aux exigences de l'UE dans six ans. Elle affirme vouloir sortir des énergies fossiles. En même temps, elle conclut un énorme accord avec le président Trump pour acheter du pétrole et du gaz en grande quantité. La sortie est parfois avancée, puis à nouveau repoussée. Il n'y a absolument aucune situation juridique fiable à ce sujet. Nous ne savons donc pas ce qui nous attend. Nous savons seulement que c'est l'UE qui décide de ce que nous faisons en matière d'électricité et si nous

pouvons encore exploiter et construire des centrales de réserve. Et cela constitue déjà une décision majeure.

**Peter Keller :** Vous avez maintenant évoqué les centrales de réserve qui fonctionnent avec des combustibles fossiles. Mais la Suisse a bien sûr un grand atout à ce niveau, et ce sont les réserves d'énergie hydraulique dans les montagnes. L'UE va-t-elle, tôt ou tard, accéder à ces réserves d'énergie hydraulique dans son propre intérêt ?

**Magdalena Martullo-Blocher :** Bien sûr, c'est le principal intérêt de l'UE que nous compensions leur électricité fluctuante ou leur manque avec l'énergie hydraulique. Aujourd'hui, nous pouvons encore en décider nous-mêmes, y compris à quel prix. Bien sûr, le réseau doit toujours rester stable, mais sinon nous sommes libres. Désormais, nous ne sommes plus libres. Nous nous engageons à desservir l'ensemble de l'espace européen aussi efficacement que possible, à garantir l'approvisionnement de la manière la plus sûre possible. Et il est déjà mentionné dans la déclaration d'intention signée par les deux pays, ou que l'UE a signée avec la Suisse, que cet espace commun a la priorité. Cela s'applique en particulier aussi aux centrales hydroélectriques. Celles-ci ont déjà été mentionnées séparément dans la déclaration d'intention. Et à la fin, l'UE dira, nous avons besoin d'électricité maintenant. Nous avons besoin d'électricité bon marché maintenant. Mettez en marche l'hydroélectricité. Et alors, je le dis simplement, les entreprises d'électricité n'y pensent pas assez, ou bien de nombreux cantons qui reprennent maintenant les centrales hydroélectriques devraient aussi y réfléchir. Ils seront ensuite livrés au régime de l'UE quant au moment où ils produisent, à quel prix et vers où ils livrent. Donc là, ils sont tout simplement plus limités, bien plus que les autres pays de l'UE, qui, eux, ne mettent même pas cela en œuvre. Mais nous, nous devons tout de même mettre en place les mesures de compensation. Cela deviendra alors très coûteux, car si nous ne fournissons pas l'UE et qu'ils ont un prix de l'électricité moins cher ou plus cher, nous devons payer la différence comme une sorte de sanction sous la forme de mesures restrictives ailleurs. Et cela, nous ne pouvons pas nous le permettre. Ce sont aussi immédiatement des montants et des sommes énormes.

**Peter Keller :** *Même lorsqu'on parle de groupes énergétiques, en réalité, ce sont les cantons qui sont propriétaires de nombreux, très nombreux fournisseurs d'électricité. Ces entreprises électriques cantonales, appelons-les ainsi, produisent l'électricité et investissent dans l'extension de la production. Mais elles sont aussi gestionnaires de réseaux et doivent également y investir. Cette interaction avec le système sera-t-elle encore possible à l'avenir ?*

**Magdalena Martullo-Blocher :** Oui, il va changer. Cela commence déjà au niveau de Swiss Grid, donc l'opérateur national du réseau à haute tension. C'est un monopole, mais il appartient aux groupes énergétiques qui eux-mêmes appartiennent en grande partie aux cantons. Ils doivent maintenant

se séparer. Ils n'ont plus le droit d'avoir à la fois la production et la distribution, ni d'avoir le même personnel aux deux postes. Ils n'ont plus non plus le droit d'utiliser la même infrastructure. Cela coûtera certainement plus cher si l'on procède à cette séparation. Ensuite, parmi les distributeurs de réseaux, les 15 plus grands devront également se diviser. Notre conseil dit maintenant que ce sont les 15 plus grands. Je ne suis pas encore tout à fait sûr que d'autres ne seront pas concernés aussi. Ils ne pourront plus avoir que la production ou la distribution, mais pas les deux. Cela va bien sûr entraîner un grand changement pour beaucoup, notamment dans les collectivités qui font les deux. Par exemple, j'ai une production et j'approvisionne ma ville ou mon village. C'est donc une transformation assez révolutionnaire dans la structure du marché de l'électricité. Mais au total, nous avons 600 entreprises d'électricité de ce type et comment elles vont s'en sortir avec le droit européen, aussi bien vis-à-vis de leurs clients que de la Confédération, qui les régulera alors par des contrats, des entrées et des sorties, etc. Donc, les plus petites n'y arriveront probablement pas et pour les plus grandes, cela représentera beaucoup de travail supplémentaire. Cela ne sera certainement pas moins cher non plus et en partie, on ne sait même pas encore comment structurer tout cela. Dans le message du Conseil fédéral, on dit simplement que oui, c'est très complexe, c'est pourquoi nous avons instauré une période transitoire. Mais l'état final ne sera certainement pas simple non plus et entre-temps, « complexe » signifie toujours beaucoup de coûts et d'incertitudes. Donc ici, dans un domaine très important, je veux dire, l'approvisionnement en énergie est évidemment d'une importance capitale pour un pays, aussi bien pour l'économie que pour l'industrie, que l'on dise aussi légèrement. Oui, nous allons tout bouleverser, tout remettre en question, alors que nous ne savons même pas encore comment, quoi et où. C'est aussi très imprudent et cela comporte également de grands risques.

**Peter Keller :** *Oui, c'est un bouleversement. Notre système, comme vous l'avez dit, est complètement chamboulé. Cela signifie bien sûr que les cantons sont particulièrement concernés, car ils sont très souvent propriétaires des centrales électriques. Et en même temps, le Conseil fédéral affirme que ces contrats ne sont pas assez importants pour qu'il faille organiser un référendum obligatoire où la majorité des cantons devraient aussi donner son accord, alors que justement, sur cette question, les cantons sont massivement concernés.*

**Magdalena Martullo-Blocher :** C'est vrai. Mais nous voyons cela dans de nombreux accords. Pour les droits alimentaires, ce sont les cantons. On leur retire tout simplement des compétences qui leur sont pourtant attribuées par la Constitution. Oui, maintenant, c'est du droit international. Justement, le droit international prime sur le droit fédéral. Le droit international prime toujours sur le droit national. Ce sera la situation par la suite. Et les cantons sont aussi dépassés par la régulation européenne de l'électricité, car elle est incroyablement compliquée, complexe, et d'ailleurs, la plupart des pays ne l'ont même pas mise en oeuvre. Nous n'avons donc aucun exemple de la

manière dont cela devrait être fait. Donc, toutes ces participations de l'État, ces règles de séparation, les pays de l'UE ne les ont pas non plus mises en œuvre. Mais nous, nous devrions le faire. Et je pense que lorsqu'on ne comprend pas quelque chose et qu'on ne sait pas comment le faire, ni quel en sera le résultat, surtout dans un domaine aussi critique et à une telle échelle, il ne faut tout simplement pas s'y engager. Par principe, il faut dire non. Tout ce qui viendra encore à l'avenir, nous ne le savons pas non plus. En tout cas, je ne fais certainement pas confiance à la politique énergétique de l'UE. Je la suis déjà depuis des décennies. Je préfère encore faire confiance à la politique énergétique de la Suisse qui, malheureusement, a déjà suivi l'UE dans certains domaines et en a fait de mauvaises expériences. Pas de bonnes, de mauvaises. En tout cas, ce n'est certainement pas devenu moins cher. Depuis que nous faisons tout cela avec ces énergies alternatives et que nous avons arrêté une centrale nucléaire, comme en Allemagne, nous avons suivi l'exemple de l'Allemagne. C'est vraiment... les cantons devraient avoir le courage de dire non, nous ne sommes pas d'accord, car nous ne voyons même pas comment nous pourrions en profiter au final. Les cantons n'en profiteront pas. Je ne vois pas où.

**Peter Keller :** *Madame Martullo, pour conclure, en une phrase, pourquoi les Suissesses et les Suisses devraient-ils rejeter le paquet d'accords avec l'UE qui inclut aussi ce nouvel accord étendu sur l'électricité ?*

**Magdalena Martullo-Blocher :** Parce que, sur un sujet aussi important que l'électricité, nous nous engagerions dans un contrat colonial. Au final, nous produirions et vendrions dans l'intérêt de l'UE et non plus dans celui de la Suisse. Cela deviendra plus cher à cause de toutes ces réglementations. On parle certes de libéralisation, mais il s'agit de réglementations et cela deviendra aussi plus incertain. Je ne pense pas que nous le voulions. En tout cas, personne ne souhaite vraiment, au final, que nous cédions nos centrales hydroélectriques et nucléaires et que nous ne puissions même plus exploiter nos centrales de réserve.

**Peter Keller :** *Madame Martullo, merci beaucoup pour cet entretien.*

**Magdalena Martullo-Blocher :** Avec grand plaisir.



## [7 Thinking Steps sur le paquet de traités européens](#)

# Step 6: Les communes pourront-elles encore construire un terrain de foot?

**Peter Keller :** *Madame Martullo, nous parlons d'un nouveau paquet d'accords entre l'UE et la Suisse. Il comprend 2228 pages. À cela s'ajoutent plus de 20 000 pages de règlements, principalement de l'UE, soit encore 10 piles de ce genre. Dans le podcast d'aujourd'hui, il sera question des soi-disant aides d'État. Madame Martullo, que sont les aides d'État ?*

**Magdalena Martullo-Blocher :** Selon la définition de l'UE, les aides d'État sont partout où l'État intervient, soit financièrement, soit en renonçant à certains revenus. Cela peut donc être une subvention, un prêt, une garantie, mais aussi une reprise de dette. Partout où il soutient quelque chose dans le secteur privé, cela peut aussi concerner des institutions qu'il soutient, de sorte qu'elles bénéficient alors d'un avantage par rapport à des fournisseurs étrangers qui pourraient autrement faire la même chose. Mais il n'est pas nécessaire qu'ils soient intéressés, donc on n'évalue pas cela comme en Suisse, où l'on examine s'il y a effectivement des distorsions de concurrence, mais simplement si quelqu'un est, d'une manière ou d'une autre, favorisé par l'État.

**Peter Keller :** *Pouvez-vous donner un exemple concret ? On cite toujours les garanties d'État des banques cantonales, mais peut-être quelque chose d'autre ?*

**Magdalena Martullo-Blocher :** Cela relèverait alors de l'accord financier, si jamais nous le concluons plus tard, ce serait certainement le cas. Ici, c'est maintenant dans cet ensemble contractuel, surtout dans le transport, donc dans l'accord sur le transport terrestre et dans l'accord sur le transport aérien, mais aussi dans le domaine de l'électricité. Maintenant, quand nous parlons de transport terrestre, nous parlons bien sûr des CFF, mais aussi par exemple des entreprises de cars postaux et ainsi de suite. Lorsque l'État intervient ici, il y a des points sensibles qui pourraient effectivement être considérés comme des aides d'État problématiques. Donc par exemple, s'il gagne principalement son argent aujourd'hui dans le transport à longue distance et qu'ensuite il subventionne des entreprises de transport local en compensant cela par des transferts internes, alors cela pourrait déjà être considéré comme une aide d'État problématique selon le droit européen. Cela pourrait donc être refusé. Ou bien, par exemple, l'aéroport de Genève

a accordé un prêt rapide pendant le COVID pour sauver l'aéroport lorsque les vols ne pouvaient pas avoir lieu. Et là aussi, cela aurait été considéré comme une aide d'État que l'UE aurait dû approuver. Et même si vous vous impliquez dans un vol comme celui-là, dans un aéroport, c'est-à-dire que vous construisez quelque chose ou que vous couvrez les coûts d'exploitation qui profitent principalement à une compagnie aérienne, par exemple la Suisse, mais aussi aux aéroports régionaux, cela pourrait être le cas. Peut-être même la Rega, auquel cas cela ne serait pas autorisé par la législation européenne sur les aides d'État.

**Peter Keller :** *Je pense que quiconque voyage en train et garde les yeux et les oreilles ouverts peut voir ce qui se passe en Allemagne, par exemple, avec le transport ferroviaire. Et c'est là la grande préoccupation. Est-ce que cela constitue également une menace pour la Suisse ? Donc ce réseau ferroviaire négligé là-bas, tous les investissements n'ont pas été réalisés comme il se doit et on se retrouve avec du chaos, des retards, des suppressions de trains. Est-ce que c'est un scénario envisageable pour la Suisse ?*

**Magdalena Martullo-Blocher :** Oui, parce que, par exemple, le matériel roulant des CFF ici aussi tomberait probablement sous le coup des aides d'État. Nous avons ensuite la situation où, avec l'accord sur les transports terrestres, les prestataires étrangers pourraient désormais circuler en Suisse et aussi transporter des passagers d'une destination suisse à une autre destination suisse. Donc dans ce cas, les CFF se retrouveraient sous pression sur les lignes longue distance lucratives, mais aussi, bien sûr, sur les grandes lignes nationales, car elles seraient confrontées à la concurrence et en même temps menacées du point de vue des aides d'État. Et troisièmement, bien sûr, il y a aussi la ponctualité, parce que les trains, même sur leur propre réseau ferroviaire déjà très sollicité, risquent d'arriver en retard et de tout bloquer. Donc ici, dans le cadre de l'accord sur le transport terrestre, il y aura de grands risques, surtout pour le trafic des CFF, mais aussi dans les régions plus éloignées. Il en est de même pour l'UE qui dit « Oui, on peut soutenir les régions économiquement faibles, mais en Suisse, selon le droit ou les critères de l'UE, il n'existe pas de régions économiquement faibles. Nos régions de montagne sont, comparé aux pays les plus pauvres de l'UE, encore riches, bien sûr. Donc on remettra aussi cela en question ici, notamment dans le domaine de l'électricité où l'État est encore partout impliqué. On ne peut donc pas non plus s'octroyer des avantages en investissant financièrement, par exemple en proposant des livraisons d'électricité à prix réduit, car cela est immédiatement considéré comme une aide d'État. Donc, justement dans le secteur de l'électricité, par exemple, est-il encore possible de construire une centrale nucléaire avec une participation de l'État ? Tout cela est remis en question avec cette réglementation sur les aides d'État. Exactement.

**Peter Keller :** *Ce règlement sur les aides d'État fait partie de cet ensemble d'accords et cela inclut également que l'UE exige désormais de la Suisse une*

*loi nationale de surveillance précisément pour ces aides d'État. Quelles seront alors les conséquences de cette autorité de surveillance ?*

**Magdalena Martullo-Blocher :** Un énorme appareil va être mis en place sous l'égide de la Commission de la concurrence qui agit bien sûr de manière un peu déconnectée de la réalité et sans aucune sensibilité. Elle a déjà dit, par exemple, qu'on ne devrait plus soutenir les camps de ski ou que Swiss Los ne serait pas autorisé, et ainsi de suite. Il s'agit donc d'une autorité de régulation technique qui doit tout examiner et cela implique une grande procédure avec de nombreuses étapes et beaucoup de bureaucratie, ce qui fait que l'ensemble prend aussi beaucoup de temps. Il faut aussi ajouter qu'il faudra tout divulguer dans la base de données de l'UE, les données commerciales, de sorte que la concurrence puisse tout voir. Et la concurrence peut également faire opposition et retarder la procédure. Ainsi, si quelqu'un a besoin d'argent, comme récemment l'aéroport de Genève pendant le COVID, cela ne pourra même plus être mis en œuvre.

**Peter Keller :** *Donc, en principe, l'UE surveille la Suisse en matière d'aide d'État, et en plus, une autorité suisse viendra encore surveiller une seconde fois. Cela remet aussi en question notre système et d'avance les compétences des cantons. Qu'est-ce que cela signifie concrètement pour les cantons alors ?*

**Magdalena Martullo-Blocher :** Un travail énorme. Donc, une aide d'État s'applique lorsque la Confédération, les cantons ou même les communes participent d'une manière ou d'une autre financièrement à un projet. Et ils devront bien sûr fournir un effort considérable, et surtout, ils auront moins de droits qu'au sein de l'UE. Ils ne sont même pas entendus, en fait, la Comco prend une décision pro forma dans le vide, et à la fin, ce sont les cantons qui doivent aller en justice. Cela aura donc un effet très dissuasif, avec pour résultat que des objectifs politiques que les cantons ou les communes jugent pertinents pour eux ne pourront tout simplement plus être poursuivis. Vous vous souvenez peut-être, par exemple, de l'aciérie de Gellafingen, où lors d'une opération de sauvetage, on a décidé d'accorder des coûts d'électricité et des redevances de réseau plus avantageux. Rien que la décision d'orientation aurait donc pris 12 mois. Cela n'aurait jamais été possible dans ce délai. Une telle procédure peut durer des années avant de savoir si l'État pourrait s'engager financièrement d'une manière ou d'une autre.

**Peter Keller :** Oui, c'était justement un exemple classique où le Parlement a réagi très rapidement récemment avec une alliance politique très large, peut-être même une alliance surprenante, mais c'était une volonté politique, et cela a au moins temporairement favorisé la survie de cette aciérie de Gellafingen. Dans ce genre de cas, le Parlement se restreint lui-même dans ses compétences.

**Magdalena Martullo-Blocher :** Bien sûr, une fois de plus. Mais ce qui est alors vraiment le clou du spectacle, donc l'UE accorde bien sûr aussi des aides d'État, et les grands secteurs et États peuvent évidemment faire en sorte que cela soit simplement approuvé pour eux ou toléré comme une exception. Mais si l'UE faisait la même chose que nous, nous ne pourrions pas la sanctionner comme elle nous sanctionnerait, par des mesures compensatoires. Au lieu de cela, comme l'écrit le Conseil fédéral, ils nous ont généreusement accordé un droit de consultation. Nous pouvons donc simplement exprimer notre avis, mais il ne se passe rien. C'est donc aussi une histoire très unilatérale.

**Peter Keller :** *Peut-être encore une fois, où la Suisse pourrait-elle, et vous l'avez mentionné, cela va jusqu'aux communes, où pourrait-il y avoir concrètement des problèmes concernant les aides d'État, les subventions, peut-être aussi dans le cadre de projets communs réalisés par les pouvoirs publics avec des investisseurs privés ?*

**Magdalena Martullo-Blocher :** Oui, par exemple, si la commune organise des services de transport, ou chez nous s'occupe des déchets, des ordures ou de la construction, ou si elle participe d'une manière ou d'une autre à un projet public, ou verse une contribution, alors elle devrait suivre la procédure incroyablement compliquée auprès de la Comco. Et même dans ce cas, elle n'obtiendrait pas de décision fiable. Donc, c'est toujours une évaluation à prendre avec des réserves. Oui, cela pourrait être possible ou non, et cela après des années. Ce n'est tout simplement pas réaliste. Surtout en Suisse, avec notre fédéralisme et la petite taille de nos régions, il y a de nombreux domaines où les collectivités publiques et les acteurs privés collaborent. Par exemple, les aides vont jusqu'à la formation des apprentis, ce qui ne serait plus autorisé pour ces secteurs, car l'État et les entreprises y participent. Il y a donc ici des situations qui nous paraissent très grotesques, surtout à la campagne, en montagne, dans les petites communes, où les liens sont très étroits, et cela devient alors un problème.

**Peter Keller :** *Mais même à Zurich, une arène sportive comme celle du club de patinage ZSC ne pourra probablement plus être réalisée de cette manière. Et ce qui est certainement différent, notamment par rapport à l'UE, c'est que chez nous, ce sont les citoyennes et citoyens qui donnent le feu vert à de telles participations. C'est évidemment différent que lorsque, ailleurs, une autorité politique prend seule la décision.*

**Magdalena Martullo-Blocher :** Oui, ils ne peuvent même plus donner leur feu vert, ou alors on accepte simplement des mesures punitives. C'est encore possible dans ce cas. Le montant est donc limité à 300 000 francs sur trois ans, soit 100 000 par an. Mais il faut dire que, surtout si l'on pense aux fêtes de lutte suisses et autres événements du genre, ce seuil est atteint assez rapidement, que ce soit dans les transports, l'électricité, bien sûr, et qu'on atteint donc facilement cette limite de 100 000 par an. Et la Confédération dit qu'elle n'a aucune idée du nombre d'aides concernées, car

le contrat précise même que les aides actuellement accordées devraient également être examinées et supprimées. Ainsi même, les situations existantes perdraient soudainement le soutien de l'État, le fournisseur d'aides publiques.

**Peter Keller** : *Madame Martullo, pour conclure en une phrase, pourquoi les Suissesses et les Suisses devraient-ils rejeter cet accord avec l'UE alors qu'une interdiction ou un contrôle de ces aides et formes de soutien de l'État ne serait plus possible comme aujourd'hui ?*

**Magdalena Martullo-Blocher** : Dans de nombreux domaines, il est dans l'intérêt de la collectivité, des cantons, des communes ou même de la Confédération d'intervenir, d'assurer des financements transitoires ou de participer, car cela a du sens sur le plan économique. Et nous ne devons pas simplement laisser cela à une UE rigide ou à une autorité comme la Comco qui gérerait tout cela avec un effort incroyable. Et d'un autre côté, l'UE fait ce qu'elle veut et nous ne pouvons qu'en discuter un peu. Cette asymétrie, ce n'est de toute façon pas acceptable. Madame Martullo, merci beaucoup pour cet entretien.

**Peter Keller** : *Merci à vous.*

**Magdalena Martullo-Blocher** : *Merci à vous.*



## [7 Thinking Steps sur le paquet de traités européens](#)

# Step 7: L'UE décidera-t-elle du contenu de nos assiettes?

**Peter Keller :** *Madame Martullo, nous parlons du nouveau paquet d'accords entre l'UE et la Suisse. Il comprend 2228 pages. À cela s'ajoutent plus de 20 000 pages supplémentaires, principalement des règlements de l'UE. Dans le podcast d'aujourd'hui, il s'agit de deux nouveaux accords que la Suisse doit conclure avec l'UE. D'une part, un accord sur la santé, et d'autre part, un accord sur la sécurité alimentaire. Dans cet accord, l'agriculture est également impliquée, directement concernée. Le Conseil fédéral souhaite justement conclure un accord avec l'UE sur la sécurité alimentaire et créer un espace commun de sécurité alimentaire Suisse et UE ensemble. Qu'est-ce que cela signifie pour la Suisse ?*

**Magdalena Martullo-Blocher :** C'est vraiment un contrat tout à fait fou. Je le trouve en fait le pire, car il est très vaste. Parmi ces 20 000 pages de droits européens que nous devons adopter, une très grande partie concerne le droit de la sécurité alimentaire. Je me demande de toute façon pourquoi avons-nous besoin de l'UE pour la sécurité alimentaire? Je pense que nos aliments sont au moins aussi sûrs que ceux de l'UE. L'UE réglemente cela de manière beaucoup plus détaillée, aussi beaucoup plus restrictive, et surtout avec une quantité incroyable de contrôles, de bureaucratie, de collecte de données. Nous deviendrions alors une partie de tout ce système. Et cela, nous en avons déjà discuté auparavant au Parlement, l'adoption du règlement alimentaire de l'UE. Il y a eu une grande résistance et nous avons alors décidé au Parlement de ne pas devoir l'adopter. Je me souviens encore de notre président de groupe Amstutz avec ce règlement alimentaire beige de l'UE. Et maintenant, il y en a encore beaucoup plus. Cela concerne tout le monde, de la ferme, donc aussi de l'exploitation agricole, jusqu'à la personne qui consomme finalement l'aliment, donc le consommateur de la ferme à l'assiette. C'est le slogan de l'UE. C'est très exhaustif. On a même retiré les agriculteurs du domaine de l'accord agricole pour les intégrer maintenant dans le droit alimentaire, ou bien on a aussi dit que cela deviendrait désormais du droit européen. L'accord alimentaire est un accord sur le marché intérieur. Cela signifie que nous adoptons en fait tout automatiquement. Il y aura une révision complète dans tous ces domaines thématiques. Cela signifie que notre droit ne s'applique plus, c'est le droit européen qui s'applique. Notre législation est donc actuellement remplacée un à un par la réglementation européenne.

**Peter Keller :** *Vous dites que la Suisse doit ainsi reprendre le droit européen bien plus étendu, ainsi que tous les contrôles et prescriptions. En tant que consommateur en Suisse, est-ce que j'en profite au moins avec des aliments meilleurs et plus sûrs ?*

**Magdalena Martullo-Blocher :** Je ne le pense pas. C'est surtout de la bureaucratie. Alors voyons, qu'est-ce que cela concerne ? Nous avons déjà en partie du droit européen. L'UE aurait aussi déjà pu exercer un contrôle dans l'agriculture lorsqu'il s'agit de produits animaux par exemple. Mais jusqu'à présent, ils ne l'ont pas fait, ils n'ont pas exercé ce droit. Cela restait toujours dans la gestion, surtout des cantons, de contrôler les denrées alimentaires. Désormais, cela concerne aussi les semences, les plantes et bien sûr les engrais. Il s'agit aussi de l'abattage du transport des animaux qui doivent maintenant être réglementés selon les nouvelles normes européennes. Toute la décoration, tout l'emballage, tout l'étiquetage. Et cela concerne aussi des produits qui pourraient d'une manière ou d'une autre être liés aux denrées alimentaires. Donc c'est vraiment un domaine immense. Ici, nous parlons lors des contrôles, de contrôles qui désormais peuvent aussi être effectués personnellement par l'UE. La Commission peut réaliser les contrôles dans les étables, les abattoirs, les serres, les boucheries, chez les commerçants alimentaires, même s'ils n'exportent pas. Dans toute la Suisse, la Commission européenne peut venir et elle doit simplement annoncer sa venue au gouvernement fédéral. Puis elle peut venir et effectuer les contrôles sur les animaux, les plantes, les aliments pour animaux, les produits transformés, le commerce. Et donc ce sont des processus de production entiers, des locaux qui sont certifiés. Là, ce sont bien sûr tous les itinéraires de transport. Donc tout est documenté et désormais, la Confédération s'arroge la responsabilité en tant qu'organe d'exécution, en quelque sorte comme le faisait la Commission européenne. Elle s'arroge la compétence de dire que cela s'applique aux cantons et à toute la Suisse. Vous devez faire ainsi, vous devez faire cela, cela doit s'appliquer. Même jusqu'à présent, tout cela relevait des cantons car nous avons des cantons très différents, des régions de montagne, des plaines. Nous avons différents climats, si l'on pense au Tessin ou à la Suisse alémanique. Aussi, si l'on inclut également les vins, il y a là des configurations de sol très différentes. Ainsi, les cantons pouvaient gérer cela de manière très spécifique et aussi raisonnable. Et les autocontrôles étaient appliqués de façon pragmatique. Et maintenant, la Confédération s'en empare et dit oui, maintenant, c'est du droit international. Alors, j'obtiens plus de compétences que ce qui est prévu dans la Constitution sans que le peuple puisse voter. J'exécute maintenant cela sur ordre de l'UE, je l'impose. Donc, c'est vraiment extrême.

**Peter Keller :** *Par exemple, la Confédération doit maintenant aussi mettre en place des laboratoires alimentaires certifiés par la Confédération comme l'exige l'UE. Donc, il y a de nouveaux laboratoires, il y a plus de contrôles. Je pense que la valeur ajoutée n'est pas vraiment là.*

**Magdalena Martullo-Blocher :** Il n'a jamais non plus été vérifié si cela apportait une valeur ajoutée, mais la charge de travail supplémentaire, elle, existe bel et bien. Et si l'on pense aussi aux conséquences dans la pratique, elles sont importantes. Par exemple, nous pouvons oublier que ces fermes tiennent encore un stand de vente, car elles doivent être entièrement certifiées comme des entreprises alimentaires, que ce soit dans la restauration ou dans le commerce de détail. Nous pouvons oublier les stands sur les marchés. Dans l'UE, des organisations ont déjà abandonné les stands de marché parce qu'elles auraient dû se faire certifier comme des cuisines, ce qui est trop contraignant. Nous pouvons aussi oublier les fêtes de village avec des gâteaux faits maison ou un service simple, probablement même celle du 1er août. Et je trouve même que c'est la cerise sur le gâteau. La cuisine de campagne de l'armée doit désormais aussi être certifiée comme un établissement de restauration. Donc, probablement qu'en cas de guerre, on commence d'abord par faire d'énormes audits, contrôles et paperasses avant de pouvoir partir au front ou nourrir les troupes. C'est une blague ? Je pense que nous sommes bien positionnés en Suisse. Avec le fédéralisme, nous avons aussi de bons organes de contrôle. On connaît les différents établissements, on sait où il faut contrôler davantage et où moins. Nous n'avons certainement pas besoin de Bruxelles pour nous dicter cela. Donc, cet accord sur les denrées alimentaires est une absurdité totale. Et que ce soit pour les agriculteurs, les transformateurs, les commerçants, les distributeurs, jusqu'au consommateur final, cela deviendra de toute façon beaucoup plus compliqué et plus cher.

**Peter Keller :** *Ce week-end, j'étais à une petite fête de lutte suisse sur la Klevenalp à Nidwalden, si je peux me permettre de le mentionner ici. Et il y a beaucoup de travail bénévole. J'ai aussi aidé de temps en temps. Il y avait un stand de fromage grillé. Est-ce que c'est encore possible aujourd'hui ? Il y a par exemple le cas en Allemagne. Ces femmes rurales qui faisaient des gâteaux de Noël et elles devaient indiquer pour chaque gâteau tous les ingrédients afin que tous les allergènes possibles et autres ingrédients soient listés. Hygiène, formation, justement, qu'est-ce que cela signifie pour les petites fêtes et aussi pour le travail bénévole, le travail associatif, des événements scolaires, jusqu'aux fêtes de lutte suisse ?*

**Magdalena Martullo-Blocher :** Eh bien, on ne peut probablement consommer un morceau de gâteau ou une saucisse qu'avec un livre de rapport d'audit, de réglementation, de cases à cocher ou alors on ne le fait tout simplement plus. Cela viendra alors de cuisines centrales qui sont encore capables de gérer tout cela et bien sûr, cela entraîne une harmonisation. Là aussi, nous devons bien sûr tout mettre en oeuvre directement car nous avons des mesures punitives, ce que l'UE ne fait peut-être pas toujours dans tous les cas, mais il est également déjà visible à de nombreux endroits que si nous devons réglementer l'eau potable comme l'eau de douche ou que chaque eau minérale doit désormais être approuvée par l'UE, comme si nos laboratoires alimentaires n'en étaient pas capables.

Je pense que dans les laboratoires, nous sommes plus compétents que l'UE grâce à notre industrie pharmaceutique et en chimie, nous avons certainement plus d'expérience. Donc cela va déjà très loin jusque dans les interventions dans la vie quotidienne de beaucoup de gens, n'est-ce pas ? Si j'offre quelque chose, je suis déjà considéré comme un fournisseur de denrées alimentaires, alors je dois tout respecter. C'est quelque chose que nous n'avons jamais voulu au Parlement et à juste titre et maintenant cela arrive par la porte dérobée et en plus cet accord sur les denrées alimentaires est sournoisement lié à l'accord agricole. Donc si nous ne respectons pas quelque chose dans la législation alimentaire, il y a des sanctions et c'est uniquement dans l'accord sur les denrées alimentaires que cela s'applique, mais cela peut aussi toucher l'agriculture où l'on pourrait alors subir des sanctions.

**Peter Keller :** *Je peux me permettre d'intervenir ? En fait, nous ne devons pas seulement reprendre les réglementations existantes de l'UE, mais aussi par le biais de l'adoption automatique du droit toutes les futures. On dit maintenant que dans le domaine de la sécurité alimentaire, oui c'est vrai, là nous devons aussi reprendre le futur droit de l'UE. L'agriculture, elle, est exclue, mais vous le dites vous-même, vous l'avez déjà mentionné, la sécurité alimentaire commence à la ferme, dans les champs de l'agriculteur, et va jusqu'à l'assiette, chez nous à la maison. Peut-on vraiment faire une distinction aussi nette ?*

**Magdalena Martullo-Blocher :** Non, bien sûr que non. Donc il y a aussi des motifs politiques derrière cela. Par exemple, l'UE dit qu'il ne faut pas manger trop de sucre, plus de matière grasse, et soudain le fromage se retrouve réglementé. C'est aussi une question de sécurité pour l'UE, donc elle dicte aussi ce qui est sain et ce qu'on doit manger. Ce sont aussi des marqueurs politico-idéologiques, nous l'avons vu, aussi avec ce tableau nutritionnel, nous l'avons rejeté au Parlement. Dans l'UE, cela redevient obligatoire, il n'y a pas d'exception. C'est ainsi que soudainement le Coca-Cola est considéré comme plus sain que le jus de pomme. Là, des classifications idéologiques très discutables entrent en jeu, encore et encore, et cela concerne bien sûr aussi l'agriculture. Si plus personne ne boit de jus de pomme parce qu'il est simplement classé comme nuisible à la santé, alors on ne plante plus de pommier ou on ne peut plus utiliser la récolte. Et si le sucre est aussi concerné, cela touche également nos betteraves sucrières. Donc cela concerne aussi l'agriculture, cela touche bien sûr immédiatement l'agriculture. Maintenant, certains agriculteurs pensent, oui, si nous avons cela, ça sonne bien dans le secteur alimentaire, alors nous pourrions exporter. Mais il faut regarder les agriculteurs dans l'UE, voir quel est leur pouvoir d'achat. Celui-ci est bien sûr nettement plus bas qu'en Suisse. Au final, les agriculteurs se retrouvent avec ces prix bas, car nos coûts et nos compensations sont bien plus élevés qu'au sein de l'UE. Donc vouloir vendre avec ces coûts-là dans l'UE, il faudrait bien sûr faire des concessions sur les prix, ce qui au final toucherait aussi les agriculteurs. Donc pour les agriculteurs, ce n'est certainement pas une bonne situation

de départ. Et nous savons bien que l'UE ne peut évidemment rien faire de particulier pour nos régions spéciales en montagne ou topographiquement, les montagnes avec ses collines, etc. Bien sûr, elle planifie à grande échelle et l'accord agricole reprend également de nouveaux mécanismes de règlement différents comme les autres accords. Aussi simplement, cela s'arrête ensuite au tribunal arbitral, donc une commission mixte, c'est la méthode d'équivalence. Donc nous reprenons, mais en formulant nous-mêmes, le droit de l'UE. Donc là non plus, nous ne sommes pas à l'abri. Il y aura également un durcissement à ce niveau directement dans l'accord agricole. Et en fait, la plus grande partie a été extraite et intégrée dans l'accord sur les denrées alimentaires où elle est entièrement adaptée au droit de l'UE.

**Peter Keller :** *Une particularité en Suisse qui concerne d'une part les denrées alimentaires mais aussi l'agriculture, c'est l'interdiction des OGM.*

**Magdalena Martullo-Blocher :** Le fait qu'il ne puisse pas y avoir d'aliments produits avec des OGM en Suisse, c'est une décision politique et démocratique voulue par la majorité de la population suisse. Pouvons-nous encore maintenir ou adapter nous-mêmes cette interdiction des OGM ou bien l'UE va-t-elle aussi s'en mêler ? Il y a une exception, à savoir qu'en ce qui concerne la dissémination d'organismes génétiquement modifiés, nous ne sommes pas obligés d'adopter le droit européen. Mais par exemple, notre obligation d'étiquetage actuelle lorsque quelque chose de génétiquement modifié, vendu ou importé en Suisse depuis l'étranger, celle-ci disparaîtra. En ce qui concerne les déclarations, nous avons différentes exigences, par exemple aussi celle d'indiquer de quel pays provient un produit. Cela n'est plus le cas dans l'UE. Là-bas, on ne fait une déclaration du pays d'origine que s'il pourrait y avoir des malentendus. Et c'est aussi quelque chose de tout à fait différent de chez nous. Nous voulons toujours savoir si cela vient d'Espagne, de Thaïlande ou du Brésil. Est-ce que c'est arrivé par avion ou non ? Les fruits, maintenant il y a aussi les fruits, les légumes, tout cela sous le régime de l'UE. Et oui, donc ce n'est vraiment plus comme avant. Donc nous ne le décidons pas non plus. Nous avons simplement des déclarations comme dans l'UE et dès qu'il y a quelque chose de nouveau, les exceptions ne s'appliquent en plus. Donc si de nouvelles méthodes génétiques de l'UE sont autorisées dans l'UE, alors notre exception ne vaut plus rien parce qu'elle ne concerne que les anciennes méthodes. C'est-à-dire que les exceptions perdent toujours de leur importance avec le temps parce qu'elles deviennent obsolètes.

**Peter Keller :** *Pour conclure, parlons encore de l'accord sur la santé. Cela semble être perçu comme moins controversé, susciter moins de discussions. Est-ce donc si peu important pour la Suisse ?*

**Magdalena Martullo-Blocher :** Alors, c'est un accord de coopération. On dit que ce n'est pas vraiment un accord, mais plutôt un accord de coopération. Mais en tant qu'accord de coopération, il implique l'adoption

des règles du marché intérieur. C'est-à-dire qu'il adopte aussi le droit dynamique. Il comporte également la résolution des différends et il existe aussi un risque que de nouveaux accords qui ne concernent pas le marché intérieur doivent soudainement adopter les règles du marché intérieur. Les autres doivent de toute façon le faire. Même si, par exemple, nous concluons encore dans le domaine financier, le droit du marché intérieur devient alors aussi obligatoire. L'accord sur la santé est trompeur. En effet, en cas de crise, nous devrions simplement accepter l'ensemble du régime de l'UE. C'est alors l'UE qui décide ce qui s'applique, quelles mesures prendre, comment intervenir. Pensons un instant à la période du COVID. La Suisse a certainement mieux informé et mieux géré le COVID que l'UE et cela serait différent. Les réglementations de l'UE s'appliqueraient alors simplement aussi à nous. La Confédération devrait simplement les mettre en œuvre en Suisse et cela, nous ne le voulons certainement pas non plus en temps de crise. Si l'on pense à la vaccination, à l'obligation du port du masque, à la durée des fermetures et ainsi de suite. Nous avons mieux agi, nous avons mieux traversé la crise que l'UE et nous n'en avons pas besoin. Nous sommes à la source avec notre industrie pharmaceutique de toute façon, nous sommes à la source. A cela s'ajoute que nous devrions encore payer. Nous payons dans l'accord sur la santé pour l'accès à toute cette gestion des données mais nous n'avons malgré tout pas un accès complet nous-mêmes. C'est d'ailleurs quelque chose que même l'industrie pharmaceutique critique. L'accord sur la santé, il ne l'approuverait pas. Mais cela se manifeste surtout en temps de crise. Des patients européens pourraient également être transférés dans des hôpitaux suisses. C'était d'ailleurs la discussion pendant le COVID aux frontières parce que les hôpitaux de l'UE ne fonctionnaient tout simplement plus. Est-ce que ce serait possible ? Ce n'est pas clarifié. Si l'UE leur donne, oui, alors ils peuvent venir.

**Peter Keller :** *Donc la voie pragmatique suisse que nous avons également suivi avec beaucoup de prudence et de discernement pendant la pandémie de COVID-19 comparée à l'obligation vaccinale généralisée au confinement strict et prolongé et ainsi de suite. Celle-ci ne sera plus possible de cette façon.*

**Magdalena Martullo-Blocher :** Non, nous devons simplement faire ce que l'UE prescrit sinon il y aura à nouveau des sanctions.

**Peter Keller :** *Madame Martullo, pour conclure en une phrase, pourquoi les Suisses devraient-ils rejeter ce paquet d'accords avec l'UE, même en tenant compte des deux nouveaux accords dans les domaines de la santé et de la sécurité alimentaire qui concernent aussi l'agriculture ?*

**Magdalena Martullo-Blocher :** Oui, parce que notre vie quotidienne serait profondément affectée alors même que nous n'avons pas besoin de cette sécurité supplémentaire. Beaucoup de bureaucratie, beaucoup de travail, également énormément de travail pour les cantons qui ne seraient plus que

des exécutants sous les ordres de la Confédération. Mais au-dessus, il y a bien sûr Bruxelles et il faut savoir que si l'on souhaite un jour résilier l'accord sur les denrées alimentaires, alors tous les accords tombent, 14 accords disparaissent parce qu'il y a en effet une clause guillotine. Avec l'accord agricole et les bilatérales ERM, même les accords sur les marchés publics tomberaient alors. Donc il y a aussi un risque ici. Si jamais l'UE décide quelque chose et que nous ne voulons pas suivre, nous n'aurions alors plus rien. Et justement, c'est ce que nous ne voulions plus, qu'il y ait une telle clause guillotine. Ici, une telle clause a de nouveau été intégrée.

**Peter Keller** : *Madame Martullo, merci beaucoup pour cet entretien.*

**Magdalena Martullo-Blocher** : Merci à vous.